

Étude publique

Point 8.01

Budget 2024 PDI 2024-2033

Rapport et recommandations

Commission sur les finances et l'administration



Design graphique :

Ville de Montréal,
Service de l'expérience citoyenne
et des communications
129-08 Budget 2024

Commission sur les finances et l'administration

Étude publique du budget 2024 et du PDI 2024-2033

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal du 11 décembre 2023
et au conseil d'agglomération du 14 décembre 2023

Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes


S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions. mtl

 @Comm_MTL

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Président

M. Pierre Lessard-Blais
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Arrondissement d'Outremont

Membres

M. Alex Bottausci
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies —
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville

M. Benoit Gratton
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies —
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray —
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 11 décembre 2023

Mme Martine Musau Muele
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal — Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission sur les finances et l'administration et conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009)*, nous avons l'honneur de déposer le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude publique des budgets de fonctionnement 2024 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et d'autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Lessard-Blais
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Virginie Harvey
Coordonnatrice — soutien
aux commissions
permanentes

Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Président

M. Pierre Lessard-Blais
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Georges Bourelle
Ville de Beaconsfield

M. Laurent Desbois
Arrondissement d'Outremont

Membres

M. Alex Bottausci
Ville de Dollard-des-Ormeaux

Mme Lisa Christensen
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies —
Pointe-aux-Trembles

M. Alan DeSousa
Arrondissement de Saint-Laurent

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement
d'Ahuntsic-Cartierville

M. Benoit Gratton
Arrondissement de Verdun

Mme Vicki Grondin
Arrondissement de Lachine

Mme Virginie Journeau
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies —
Pointe-aux-Trembles

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray —
Saint-Michel-Parc-Extension

Mme Anne-Marie Sigouin
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 14 décembre 2023

Madame Nancy Blanchet
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal — Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Au nom de la Commission sur les finances et l'administration et conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer le rapport et les recommandations préparés à l'issue de l'étude publique du budget de fonctionnement 2024 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et d'autres organismes relevant du périmètre comptable de la Ville ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre Lessard-Blais
Président

(ORIGINAL SIGNÉ)

Virginie Harvey
Coordonnatrice — soutien
aux commissions
permanentes

TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. PROCESSUS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	6
1.1 Communications annonçant l'étude publique	6
1.2 Déroulement de l'étude publique	7
1.3 Bilan de la participation citoyenne	8
2. LE CALENDRIER DE L'ÉTUDE PUBLIQUE	10
Calendrier des séances d'étude publique de la Commission	10
3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	13
CONCLUSION	23
ANNEXE 1 : Le mandat de la Commission	24
ANNEXE 2 : Liste des personnes-ressources en soutien à la Commission	26
ANNEXE 3 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle	28
ANNEXE 4 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieues	65

INTRODUCTION

La Commission sur les finances et l'administration a reçu le mandat¹ d'étudier les **budgets** 2024 et les **programmes décennaux d'immobilisations** (PDI) 2024-2033 des services de la Ville, de certains organismes paramunicipaux ainsi que de la Société de transport de Montréal.

La Commission souligne le travail des employées et employés de la Ville qui rendent possible cet important exercice démocratique. Elle tient également à remercier le Service des finances pour son appui dans la préparation et le déroulement de l'étude publique.

Étant donné le temps alloué à cette étude, ce rapport se concentre sur les recommandations adoptées par la Commission lors de l'assemblée publique du 8 décembre 2023, conformément à l'article 33, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009) et à l'article 39, alinéa 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération* (RCG 06-024).

Ce rapport comporte trois sections. La première présente le processus de l'étude publique, les moyens de communication employés pour informer la population et fait état de la participation citoyenne. La seconde expose le calendrier de l'étude publique, tandis que la dernière est consacrée aux constats et aux recommandations de la Commission. En annexe se trouvent la liste des personnes-ressources en soutien à la Commission pour ce mandat ainsi que les rapports minoritaires déposés par l'Opposition officielle et l'Association des municipalités de banlieues.

¹Résolutions CM23 1192 et CG23 0609, placées à l'annexe 1.

1. PROCESSUS DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Cette étude publique s'inscrit dans le cadre du processus budgétaire annuel. Ainsi, la Commission a procédé, entre les mois de mars et d'août 2023, à une **consultation prébudgétaire** qui portait sur des mesures d'écofiscalité, sur la revue des programmes et services et sur l'organisation et le financement des activités et des services partagés par les municipalités de l'agglomération. Cette étape, mise de l'avant depuis 2020, favorise la participation citoyenne sur les grands enjeux montréalais, qu'ils soient budgétaires, financiers ou relatifs à la qualité de vie des citoyens. Les résultats de la consultation prébudgétaire sont considérés dans la préparation du budget de la Ville et de ses services.

1.1 Communications annonçant l'étude publique

Le Service du greffe a détaillé les informations relatives à l'étude par un avis public paru le 17 novembre 2023 dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone, de même que sur le site internet de la Ville, ainsi que par la transmission d'un communiqué de presse aux médias le même jour. L'avis a de plus été envoyé aux directions des arrondissements et des villes de l'agglomération de Montréal, pour diffusion locale.

Dans le but de joindre les personnes et groupes intéressés par la gestion financière de la Ville, une infolettre a été transmise à près de 800 personnes abonnées. Des publications annonçant les présentations des services municipaux ainsi que l'assemblée publique d'adoption des recommandations ont été relayées dans les médias sociaux des commissions permanentes et de la Ville de Montréal. Enfin, la population pouvait accéder à la documentation et aux informations relatives à cette étude publique à partir du site web des commissions permanentes, ou encore demander au Service du greffe d'obtenir des copies papier des présentations budgétaires.

1.2 Déroulement de l'étude publique

Le document [Budget 2024 et PDI 2024-2033](#), objet principal de l'étude, a été déposé à la séance extraordinaire du conseil municipal du 15 novembre 2023 et ainsi rendu public. L'ensemble des documents budgétaires a dès lors été publié sur la page web de la Commission consacrée à cette étude publique, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/etude-budget-2024.

L'étude des prévisions budgétaires 2024 et du PDI 2024-2033 des services et organismes relevant du cadre financier de la Ville de Montréal, ainsi que de la STM, s'est déroulée du 22 novembre au 1^{er} décembre 2023, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, selon le calendrier présenté à la section 2 de ce rapport. Il était également possible de visionner en direct les séances à partir de la [page dédiée](#) à l'étude publique.

La Commission a procédé à l'analyse des budgets de fonctionnement et, le cas échéant, des PDI des services au cours de la même présentation. Lors de chaque séance, les élues et élus responsables au comité exécutif et les directions des services municipaux ont exposé les grandes lignes de leurs documents budgétaires :

- Les indicateurs de performance et l'évolution budgétaire 2023 ;
- Les objectifs 2024 ;
- Les données financières abrégées, dont l'évolution des revenus et des charges par compétences ;
- Les principaux écarts entre 2024 et 2023 ;
- Les variations de l'effectif par catégorie d'emplois ;
- S'il y a lieu, les réalisations 2023 et les priorités du PDI 2024-2033 en matière de programmes et de projets.

Au terme de chacune des présentations, une période était réservée aux questions et commentaires du public, puis une autre aux questions et commentaires des membres de la Commission. Pour assurer une meilleure fluidité, les périodes de questions de certains services ont été combinées.

Lors des périodes de questions et commentaires du public, la priorité était accordée aux personnes présentes dans la salle. Les questions et les commentaires recueillis en ligne étaient lus par le président de la Commission, selon le temps restant. Les personnes-ressources de la Ville étaient ensuite invitées à y répondre.

Par ailleurs, certaines sociétés paramunicipales ont déposé leurs documents budgétaires sans en faire la présentation, puisque la direction du service parent a couvert leurs enjeux spécifiques. Néanmoins, les directions de ces sociétés étaient présentes pour répondre aux questions des commissaires et du public.

Au terme de l'étude publique, les commissaires se sont réunis en séances de travail pour échanger afin d'élaborer leurs recommandations. Celles-ci ont été adoptées en assemblée publique le 8 décembre 2023, mettant fin aux travaux de cette Commission.

Au cours de l'assemblée, le président de la Commission a fait la lecture des 26 recommandations soumises à l'Administration municipale. Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité sur une proposition de Mme Nathalie Goulet, appuyée par Mme Anne-Marie Sigouin. M. Laurent Desbois et M. Alan Desousa ont exprimé leur dissidence aux recommandations 1, 2 et 3. M. Georges Bourelle et M. Alex Bottausci ont formulé leur dissidence à la recommandation 1.

Des membres de la Commission déposent des rapports minoritaires. Ainsi, M. Desbois et M. DeSousa déposent un rapport minoritaire au nom de l'Opposition officielle et M. Bourelle et M. Bottausci déposent un rapport minoritaire au nom de l'Association des villes de banlieues. Ces rapports sont placés en annexes 3 et 4 du présent document.

1.3 Bilan de la participation citoyenne

Comme indiqué plus haut, une période était réservée aux questions et commentaires du public après la présentation de chaque service. Afin de

favoriser la participation du public à l'étude du budget, des formulaires ont été mis à la disposition des citoyennes et citoyens sur la [page dédiée](#) à l'étude publique. Les personnes qui souhaitaient poser une question aux services municipaux ou exprimer un commentaire, mais qui ne pouvaient pas se présenter à l'hôtel de ville de Montréal, étaient invitées à remplir ces formulaires.

Toutes présentations confondues, la Commission a reçu 117 questions et commentaires de citoyennes et de citoyens. Dans la plupart des cas, une réponse a été offerte séance tenante.

L'assemblée d'adoption des recommandations de la Commission, tenue le 8 décembre 2023, s'est déroulée en webdiffusion. Un formulaire était disponible pour recueillir les questions et commentaires du public.

L'assemblée peut être visionnée en différé à partir de la [liste de lecture YouTube des commissions permanentes](#).

2. LE CALENDRIER DE L'ÉTUDE PUBLIQUE

Les séances de l'étude publique se sont déroulées à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal et en webdiffusion en direct, selon le calendrier présenté dans le tableau ci-dessous.

La Commission a reçu pour la première fois des représentantes et représentants de deux centres de services partagés : la Direction de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée (arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie) et la Division des services techniques et soutien logistique aux installations (arrondissement de Mercier — Hochelaga-Maisonneuve).

Les budgets des organismes et sociétés paramunicipales inscrits en italique ont été déposés à la Commission mais n'ont pas fait l'objet de présentation. Il est à noter qu'exceptionnellement, le document budgétaire de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) n'a pas été déposé. La présentation qui avait été préparée par l'OCPM n'était plus pertinente au moment prévu pour le dépôt, le conseil municipal ayant ordonné à l'OCPM de suspendre ses dépenses, à l'exception des salaires et du loyer.

Calendrier des séances d'étude publique de la Commission

Date	Heure	Prévisions budgétaires étudiées
22 novembre	9 h	Budget général 2024 et Programme décennal d'immobilisation 2024-2033 Service de la culture Service de l'Espace pour la vie <i>Conseil des arts de Montréal</i> <i>Musée de la Pointe-à-Callière</i>
22 novembre	13 h	Service de la stratégie immobilière Service de l'eau

23 novembre	9 h	Service de l'urbanisme et de la mobilité Commission des services électriques de Montréal <i>Agence de mobilité durable</i>
24 novembre	9 h 30	Société de transport de Montréal
24 novembre	13 h 30	Service de l'expérience citoyenne et des communications Service des technologies de l'information Service de l'environnement
27 novembre	9 h 30	Service de sécurité incendie de Montréal Service de police de la Ville de Montréal
27 novembre	13 h 30	Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports Société du parc Jean-Drapeau
28 novembre	9 h	Service de la gestion et de la planification des immeubles Service des infrastructures du réseau routier
28 novembre	13 h	Service de la concertation des arrondissements Service du matériel roulant et des ateliers Centres de services partagés
29 novembre	13 h 30	Service du développement économique Service de l'approvisionnement Service de l'évaluation foncière
30 novembre	9 h 30	Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle Service des ressources humaines Service des affaires juridiques Service du greffe <i>Commission de la fonction publique de Montréal</i>
30 novembre	13 h 30	Service de la diversité sociale et de l'inclusion Service de l'habitation

		<i>Corporation Anjou 80</i> <i>Corporation d'habitation Jeanne-Mance</i> <i>Office municipal d'habitation de Montréal</i> <i>Société d'habitation et de développement de Montréal</i>
1 ^{er} décembre	9 h	Service des finances Direction générale Périodes de questions au directeur général <i>Ombudsman de Montréal</i> <i>Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal</i>

1 ^{er} au 7 décembre		Séances à huis clos — élaboration des recommandations
-------------------------------	--	---

8 décembre	13 h	Assemblée d'adoption des recommandations en webdiffusion
------------	------	--

3. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration exprime sa reconnaissance envers les services, les organismes et les sociétés paramunicipales qui ont pris part à l'étude publique du budget 2024 et du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de la Ville de Montréal.

Les commissaires soulignent la qualité des présentations reçues ainsi que la disponibilité des directions et de leurs équipes à répondre à leurs questions et à celles du public.

La Commission salue également la participation des citoyennes et des citoyens, essentielle au processus démocratique, et les remercie d'avoir transmis leurs questions et commentaires tout au long de l'étude publique.

À l'issue de ses travaux, la Commission soumet ses constats et ses recommandations.

1. Budget 2024 et PDI 2024-2033 de la Ville de Montréal et des organismes relevant de son cadre financier

CONSIDÉRANT le contexte économique incertain, marqué notamment par une hausse de l'inflation et du coût de la vie, l'accès ardu au logement, l'augmentation des inégalités sociales et des coûts liés aux impacts des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des charges fiscales relevant du conseil municipal et les investissements majeurs requis pour maintenir les infrastructures, le transport collectif, la sécurité publique, la gestion de l'eau et des matières résiduelles, l'offre économique, culturelle et sportive, ainsi que la baisse des revenus tirés des droits de mutation et la disparition graduelle de la taxe sur les immatriculations ;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à un nombre croissant de nouveaux défis en disposant de ressources financières de plus en plus limitées ;

CONSIDÉRANT la Déclaration de réciprocité concernant la nouvelle relation partenariale entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, qui énonce les cinq priorités convenues et établit une feuille de route pour les prochaines négociations ;

CONSIDÉRANT la revue des activités et programmes, qui vise à garantir l'adéquation des activités de la Ville avec sa mission de base, ses champs de compétence, le plan stratégique Montréal 2030 et ses autres priorités organisationnelles ;

CONSIDÉRANT la démarche de révision du financement des arrondissements, qui vise à assurer une plus grande équité et à améliorer la stabilité et la prévisibilité des transferts en provenance de la Ville ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal maintient en 2024 la mesure des taux différenciés pour les immeubles non résidentiels, introduite en 2019.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-1.** Adopter les budgets 2024 et les PDI 2024-2033 de la Ville de Montréal, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés, ainsi que de la Société de transport de Montréal ;
- R-2.** Compte tenu du contexte inflationniste des dernières années, actualiser la Stratégie d'accroissement du paiement au comptant tout en respectant l'objectif d'un ratio d'endettement à 100 % en 2027 ;
- R-3.** Procéder en 2024 à l'évaluation de la Stratégie de réduction de l'écart du fardeau fiscal entre les immeubles résidentiels et non résidentiels afin d'en mesurer l'impact sur les propriétaires d'immeubles non résidentiels ;

- R-4.** Poursuivre la revue des activités et des programmes pour optimiser les dépenses des services centraux ;
- R-5.** S'assurer que le Programme décennal d'immobilisation soit intégré dans la réforme du financement des arrondissements ;
- R-6.** Réviser les méthodes d'estimation des prévisions budgétaires 2024 découlant des infractions à la réglementation municipale et au Code de sécurité routière afin d'éliminer les surestimations contenues dans le budget d'agglomération ;
- R-7.** Réviser les prévisions budgétaires 2024 du Service de police de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) afin d'éviter la sous-estimation de leurs dépenses, qui affecte de façon récurrente le budget d'agglomération.

2. Informations et données déposées devant la Commission sur les finances et l'administration

CONSIDÉRANT que l'étude publique du budget et du PDI par la Commission sur les finances et l'administration s'inscrit dans un processus de transparence et de reddition de compte annuel indispensable à la bonne gestion des finances publiques et qu'elle représente un outil pédagogique et de communication essentiel pour informer la population en regard des orientations de la Ville ;

CONSIDÉRANT les efforts consentis par les unités d'affaires dans le cadre des compressions budgétaires totalisant 115 M\$ pour boucler l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT le besoin d'établir des comparatifs avec d'autres grandes villes pour mesurer la performance des unités d'affaires de la Ville de Montréal ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal était membre du Réseau d'étalonnage municipal du Canada (REMC) entre 2014 et 2022 et qu'elle a résilié son adhésion en 2022, comme l'a fait la Ville de Toronto ;

CONSIDÉRANT les mandats visant l'amélioration continue, l'innovation et le soutien à la performance organisationnelle réalisés par le Service de la planification stratégique et de la performance organisationnelle (SPSPO), ainsi que le nouveau partenariat avec HEC Montréal pour évaluer la maturité de la Ville en matière de performance organisationnelle, de planification stratégique et d'innovation.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-8.** Produire un historique des cinq dernières années de l'état des fonds, des réserves, des surplus libres et affectés, des affectations pour les années à venir, en cours et passées, en incluant les affectations utilisées pour équilibrer les budgets ;
- R-9.** Déposer un document complémentaire au budget 2024 détaillant la diminution des 91 effectifs de la rubrique « Revue des activités et programmes » ;
- R-10.** Déposer un document complémentaire au budget 2024 spécifiant les conditions de reconduction du plan de redressement ;
- R-11.** Développer des indicateurs permettant à l'administration municipale de comparer la performance de ses unités d'affaires à celles d'autres grandes villes canadiennes et nord-américaines.

3. Financement des actifs et des infrastructures de l'eau

CONSIDÉRANT que l'expertise des équipes du Service de l'eau a permis de freiner la croissance du déficit des actifs et d'établir les secteurs prioritaires où intervenir, réduisant ainsi les risques associés aux bris ;

CONSIDÉRANT que le Service de l'eau a su relever le défi de développer une nouvelle expertise en matière de gestion des eaux de pluie et multiplier les projets en ce sens ;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 240,6 M\$ est consacré au PDI 2024 pour des projets d'infrastructures naturelles et hybrides permettant aux services et aux arrondissements de réaliser, au cours des deux prochaines années, plus de 400 aménagements de trottoirs et une trentaine de parcs résilients;

CONSIDÉRANT le Plan directeur de drainage de 527,8 M\$ inscrit au PDI 2024-2033 visant à améliorer le réseau de collecte d'eaux usées;

CONSIDÉRANT que la rétention de la main-d'œuvre et le développement de l'expertise interne sont considérés comme des enjeux névralgiques par le Service de l'eau.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

R-12. Assurer un financement adéquat, suffisant et pérenne des infrastructures et des actifs de l'eau et préserver l'expertise interne liée aux infrastructures vertes du Service de l'eau;

R-13. Dédier des fonds récurrents à la lutte contre les impacts des changements climatiques sur les infrastructures municipales.

4. Financement du transport collectif

CONSIDÉRANT le déficit structurel des actifs et infrastructures de la Société de transport de Montréal (STM) et l'engagement de la STM de générer 100 M\$ en optimisations récurrentes au cours des cinq prochaines années, incluant 2024;

CONSIDÉRANT que les sources de financement de la STM n'ont pas été indexées depuis les années 1990 et que la majeure partie des fonds est attribuée par l'Autorité régionale de transport de Montréal (ARTM);

CONSIDÉRANT les projets clés en transport collectif, comme le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et la création d'axes de mobilité durable sur Jean-Talon et sur Henri-Bourassa ;

CONSIDÉRANT que la mission de l'Autorité régionale de transport métropolitain est de planifier, de financer et de développer le transport collectif dans la grande région métropolitaine de Montréal et que son conseil d'administration ne tient qu'une seule séance publique par année ;

CONSIDÉRANT le besoin d'une plus grande transparence de la gouvernance de l'ARTM et d'un rapprochement avec les citoyennes et les citoyens.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

R-14. Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec, de l'ARTM et de la Communauté métropolitaine de Montréal afin d'établir une source de financement stable pour la Société de transport de Montréal et de mettre un terme au déficit structurel ;

R-15. Exercer des représentations auprès du gouvernement du Québec et de l'ARTM pour que les prochaines phases du réseau de métro montréalais soient mieux planifiées, permettant ainsi de préserver l'expertise mise en place pour le prolongement de la ligne bleue, tant à la Ville qu'à la STM ;

R-16. Inviter l'ARTM à améliorer sa transparence et sa communication avec les personnes élues et les citoyennes et citoyens en présentant son budget annuel devant une instance publique qui inclut les élus de la Ville et de l'Agglomération.

5. Financement de la sécurité urbaine

CONSIDÉRANT que la Ville hausse le budget accordé aux services policiers en 2024, notamment pour lutter contre les violences armées, en adéquation avec le nouveau modèle montréalais pour une ville sécuritaire ;

CONSIDÉRANT que d'ici la fin de l'année 2024, la Ville embauchera une centaine de policières et policiers supplémentaires et que ces embauches complèteront les 225 embauches en cours depuis 2022, comme prévu dans l'entente avec le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT le montant, estimé à plus de 80 M\$, qui sera consacré pour l'année 2023 au dépassement en temps supplémentaire du personnel policier ;

CONSIDÉRANT que les services d'ordre et de sécurité lors des événements majeurs représentent une dépense de 7 à 10 M\$ assumée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;

CONSIDÉRANT la démarche de révision de l'organisation du travail et de l'offre de services en cours au SPVM.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

- R-17.** Inciter le SPVM à définir la source des dépassements de budgets en temps supplémentaire en se basant sur l'historique, notamment pour les services d'ordres des grands événements, afin de mieux connaître le coût de ces événements sur le budget d'exploitation du SPVM ;
- R-18.** Appuyer la démarche de révision de l'organisation du travail en cours au SPVM, en évaluant la délégation de certaines tâches accomplies par des policières et policiers à des employés civils, dans l'objectif d'économiser sur les sommes dévolues à la sécurité publique.

6. Dotation, offres de services et programmes

CONSIDÉRANT les orientations stratégiques du plan Montréal 2030, comme la transition écologique, l'équité et l'inclusion, ainsi que l'innovation ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite offrir des programmes et des services favorisant le bien-être des communautés et souhaite développer des quartiers inclusifs et résilients sur tout le territoire ;

CONSIDÉRANT les services offerts aux citoyennes et citoyens en matière de propreté, de collecte des matières résiduelles, de gestion des chantiers, de loisirs, d'activités culturelles et sportives, ainsi que l'accès aux parcs et aux espaces verts ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal souhaite faire de la diversité, de l'équité et de l'inclusion un pilier des activités et projets du Service des ressources humaines.

La Commission formule les recommandations suivantes à l'Administration :

Dotation

R-19. Lors des prochaines campagnes de recrutement, cibler les personnes issues des groupes visés par l'accès à l'égalité à l'emploi pour combler les bassins d'emploi les plus importants en matière d'effectifs, comme ceux des cols bleus ainsi que du personnel pompier et policier ;

Offres de services

R-20. Dans une perspective de sauvegarde du patrimoine bâti, de prise en compte des besoins en espace des organismes à but non lucratif et de lutte aux gaz à effet de serre :

- optimiser l'arrimage des données sur la vacance des bâtiments d'intérêt patrimonial et leur état de conservation par le renforcement des collaborations entre le SIM, les autres services municipaux et la société

civile, afin de préserver les bâtiments d'intérêt patrimonial pour en permettre la réhabilitation et en assurer l'occupation sécuritaire et ce, de manière permanente ou transitoire ;

- constituer un fonds pour soutenir ces projets dans les étapes préparatoires aux demandes de subvention et soumissions lors d'appels à projets publics ;

R-21. Demander au Service des technologies de l'information que la table MTLWiFi identifie et priorise les secteurs où la fracture numérique et les besoins sont les plus grands afin d'augmenter la couverture ;

R-22. Exiger que la Commission des services électriques de Montréal systématiser la distribution d'avis aux citoyens et commerçants en amont de ses travaux, qu'ils soient de courte ou longue durée ;

R-23. Convier l'arrondissement de Rosemont — La Petite-Patrie à accélérer le déploiement de l'offre de la Direction de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée aux arrondissements le souhaitant et qui ne font pas encore affaire avec elle ;

R-24. Compte tenu de l'empreinte carbone considérable générée par l'enfouissement des matières organiques et des défis posés par la gestion des sols contaminés, se donner les moyens pour accélérer l'optimisation de la collecte et la gestion des matières organiques et sols contaminés ;

Programmes

R-25. Entamer ou poursuivre les discussions avec les paliers gouvernementaux et les autres parties prenantes afin d'accélérer les approbations ministérielles lors de projets de réaménagement, de renaturalisation ou d'augmentation de la biodiversité des berges et réclamer les financements nécessaires ;

R-26. Demander au SIM d'augmenter ses actions, en partenariat avec des représentantes et représentants de la société civile ainsi que les acteurs locaux en sécurité publique (SPVM, tables de quartier, etc.), afin de

favoriser la sécurité nautique sur les cours d'eau adjacents à l'île à l'aide de campagnes de sensibilisation et de représentations auprès d'autres paliers de gouvernement.

Sur une proposition de Mme Nathalie Goulet, appuyée par Mme Anne-Marie Sigouin, les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique qui s'est tenue le 8 décembre 2023. M. Laurent Desbois et M. Alan Desousa ont exprimé leur dissidence aux recommandations 1, 2 et 3. M. Georges Bourelle et M. Alex Bottausci ont formulé leur dissidence à la recommandation 1.

CONCLUSION

Les commissaires expriment leur reconnaissance aux personnes qui ont répondu à leur invitation en participant aux séances publiques et en faisant parvenir leurs questions et commentaires. Ils soulignent la collaboration des personnes-ressources des services municipaux, des sociétés paramunicipales et organismes, des élus responsables au comité exécutif et du personnel de soutien qui se traduit par le dépôt de 26 recommandations au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

La Commission remercie en particulier les équipes du Service des finances et du Service du greffe pour leur soutien et leur expertise tout au long du mandat.

Conformément au *Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal* (06-009), ce rapport peut être consulté à la Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, de même que sur la page Internet des commissions permanentes : montreal.ca/sujets/commissions-permanentes.

ANNEXE 1 : Le mandat de la Commission



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée extraordinaire du mercredi 15 novembre 2023
Séance tenue le 15 novembre 2023

Résolution : CM23 1192

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de mandater à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.10

/cb

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

Signée le 17 novembre 2023

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée extraordinaire du mercredi 15 novembre 2023
Séance tenue le 15 novembre 2023

Résolution : CG23 0609

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de mandater à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du budget 2024 de la Ville de Montréal (volet agglomération) et du programme décennal d'immobilisations 2024-2033 de la Ville de Montréal (volet agglomération) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.14
/gd

Valérie PLANTE

Mairesse

Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville



Emmanuel TANI-MOORE

Greffier de la Ville

Signée le 23 novembre 2023

ANNEXE 2 : Liste des personnes-ressources en soutien à la Commission

Responsables politiques

M. Luc Rabouin, président du comité exécutif et responsable du développement économique et commercial, du savoir, de l'innovation et du design et responsable des ressources humaines par intérim

M. Benoit Dorais, vice-président du comité exécutif et responsable de l'habitation, de la stratégie immobilière et des affaires juridiques et responsable des finances par intérim

Service des finances

Mme Francine Laverdière, directrice du Service des finances

M. Gildas Gbaguidi, directeur, budget et planification financière et fiscale

Mme Stéphanie Rault, cheffe de division, budget

Mme Alexandra Blake-Gauthier, conseillère en planification budgétaire

Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique principale

Direction générale

M. Serge Lamontagne, directeur général

Mme Isabelle Gauthier, cheffe du bureau du directeur général

Mme Salwa Majouji, chargée de dossier

Service des communications et de l'expérience citoyenne

M. Gonzalo Nunez, relationniste

M. Guillaume Rivest, relationniste

ANNEXE 3 : Rapport minoritaire de l'Opposition officielle

Rapport minoritaire

de l'Opposition officielle

déposé à la Commission sur les finances
et l'administration de la Ville de Montréal

ÉTUDE DU BUDGET 2024

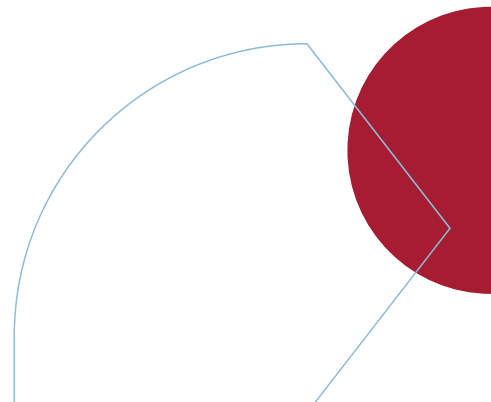
ÉTUDE DU PROGRAMME DÉCENNAL
D'IMMOBILISATIONS (PDI) 2024-2033

DÉCEMBRE 2023



Table des matières

- 02** Mot du chef de l'Opposition officielle
- 03** Introduction
- 04** Budget 2024, le budget de la rupture du lien de confiance
- 05** Promesse brisée : un budget de mensonge qui dépasse l'inflation
- 07** Combien les Montréalais-es doivent-ils payer pour satisfaire les envies de Valérie Plante?
- 10** Les commerçants, le centre-ville et le dédain de Projet Montréal
- 13** Une dette hors de contrôle et des politiques financières ignorées
- 17** Les dépassements des coûts : l'expertise de Projet Montréal
- 19** Projet Montréal, grand responsable de l'explosion du nombre d'employés à la ville de Montréal
- 21** Valérie Plante : mairesse de l'immobilité
- 24** Le financement des arrondissements : un raté de plus pour l'administration Plante
- 27** Le développement de l'Est de Montréal : Montréal traîne les pieds, Québec perd patience
- 29** Montréal, de moins en moins abordable
- 31** Valérie Plante, déconnectée de la réalité, ignore la crise de l'itinérance
- 33** Conclusion
- 34** Sommaire de nos propositions d'amendement



Mot du chef de l'Opposition officielle



« Le budget 2024 de l'administration Plante démontre que la mairesse ne comprend pas la réalité des Montréalais-es et n'est pas à l'écoute de leurs besoins. La hausse de taxes ne sert pas à améliorer la qualité de vie des Montréalais-es, mais plutôt à **financer son party de dépenses**.

Avec des hausses de taxes résidentielles et commerciales **record** depuis 14 ans, c'est un vrai **coup de massue** qui a été asséné aux contribuables. Plutôt que de contrôler ses dépenses, Valérie Plante applique la maxime de Projet Montréal : **plus de taxes, plus de dépenses**. »

Aref Salem

Chef de l'Opposition officielle à l'hôtel de ville de Montréal

Après les dîners d'huîtres, les soirées arrosées, les voyages, les dépassements de coûts, Valérie Plante a asséné un vrai coup de massue aux Montréalais-es. Le 15 novembre 2023, elle a déposé un budget de mépris pour les contribuables, avec des hausses de taxes résidentielles de 4,9 %. Il s'agit de la plus importante augmentation en 14 ans.

La gauche caviar de Projet Montréal ne s'est pas arrêtée là. Elle se permet aussi de vider les poches des commerçants montréalais avec une hausse des taxes non résidentielles de 4,6 %. Encore une fois, il s'agit de la plus importante des 14 dernières années.

Ces hausses sont choquantes, mais elles ne sont pas étonnantes. Depuis son élection, Valérie Plante gaspille l'argent des contribuables : **les dépenses de la Ville de Montréal ont augmenté de près de 2 G\$ pour atteindre 7 G\$**, le nombre d'employés de la Ville a augmenté de 2 808 années-personnes, le ratio de la limite d'endettement est systématiquement dépassé et l'administration Plante ne respecte pas les politiques financières de la Ville.

Sous Valérie Plante, la dette consolidée brute de la Ville de Montréal est passée de 11,3 G\$ à 16,2 G\$¹. L'administration nous répète qu'elle a retourné chaque pierre pour trouver des économies et qu'elle se serre la ceinture. À cette fin, elle a présenté un plan de resserrement à l'automne 2023, qui revêt les allures d'une campagne de relations publiques pour refiler une augmentation salée de taxes aux Montréalais-es plutôt qu'un réel exercice de contrôle des dépenses.

Le budget 2024 de Valérie Plante est le résultat d'une mauvaise gestion, mais aussi d'un réflexe pernicieux ancré depuis toujours chez Projet Montréal : plus de taxes, plus de dépenses.

1. La dette consolidée brute comprend la dette brute de la Ville de Montréal, de la Société de transport de Montréal, mais aussi de certains organismes faisant partie du périmètre de la Ville de Montréal, notamment la Société d'habitation et de développement de Montréal, le Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable.

Budget 2024, le budget de la rupture du lien de confiance



Le budget 2024 marque le bris de confiance des Montréalais-es envers l'administration Plante. Le contexte dans lequel il a été déposé témoigne d'une profonde culture de gaspillage des fonds. Pire encore, les dernières semaines ont montré que l'éthique de la mairesse est élastique.



D'abord, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) s'est retrouvé dans la ligne de mire des journalistes. Les dépenses exubérantes des deux dernières présidentes, Dominique Ollivier et Isabelle Beaulieu, ont scandalisé les contribuables, à juste titre : les fastueux repas, les achats onéreux de matériel, les allocations pour les déplacements et les véhicules, les dépenses abusives de voyages, la gestion arbitraire des ressources financières et humaines...

Contre vents et marées, Valérie Plante a renouvelé sa confiance envers Dominique Ollivier, qui présidait le comité exécutif de la Ville de Montréal. Il aura fallu attendre 10 jours de tourmente pour qu'elle annonce enfin sa démission, à l'avant-veille du dépôt du présent budget.

Quelques jours plus tard, la mairesse s'est, elle aussi, retrouvée au cœur d'une tempête, ébranlant du même coup le peu de confiance que les Montréalais-es lui accordaient toujours : la somme de 538 \$ en bouteilles de vin a été payée avec les fonds publics pendant un voyage en Autriche. Il s'agit d'une faute grave, puisque le code d'éthique des élus de Montréal stipule clairement que les dépenses d'alcool ne peuvent être payées ou remboursées par les fonds publics.

Promesse brisée : un budget de mensonge qui dépasse l'inflation



Les hausses de taxes municipales font mal au portefeuille des familles, mais aussi à **la réputation et à la crédibilité de Valérie Plante**. Dans sa plateforme électorale de 2021, Projet Montréal est catégorique : l'augmentation des taxes foncières sera limitée à l'inflation². Regrettablement, **Valérie Plante a menti aux Montréalais-es**. En 2024, l'augmentation des taxes municipales dépasse à la fois l'inflation réelle de novembre 2023 et l'inflation projetée pour 2024.

Le 6 octobre 2023, Dominique Ollivier, alors présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, a réitéré que les taxes municipales ne dépasseraient pas le taux d'inflation. Elle citait, à ce moment-là, un taux maximal de 5,2 %, c'est-à-dire l'inflation réelle entre août 2022 et août 2023 dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. Seulement, l'administration Plante choisit les chiffres qui font son affaire. Plutôt que d'utiliser des données arbitrairement ciblées de 2023, l'administration aurait dû se baser sur les projections de l'inflation pour l'année 2024, comme elle l'a d'ailleurs fait dans le passé.

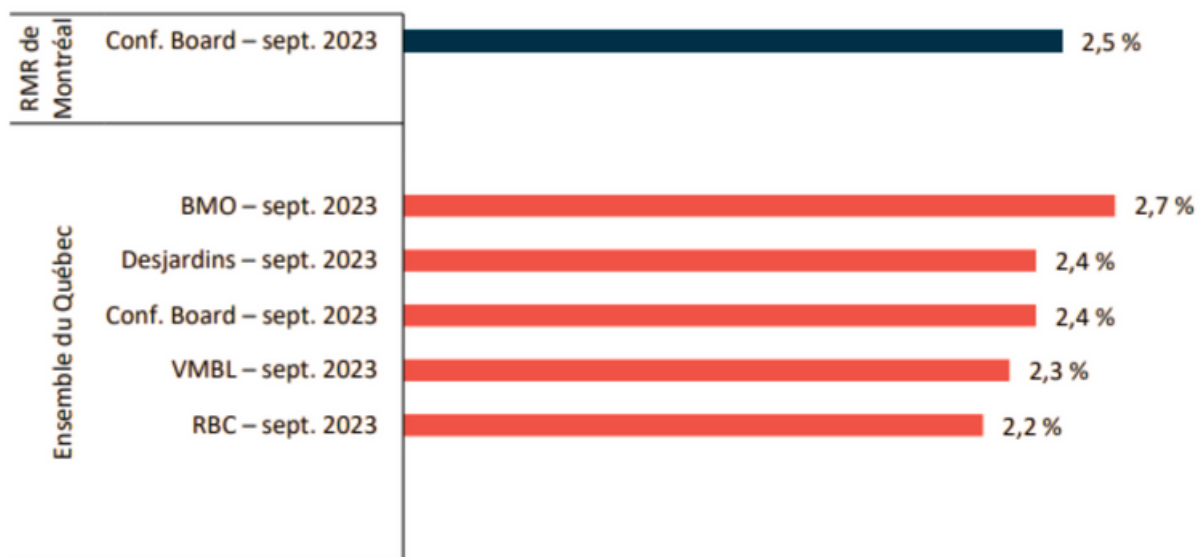


En réalité, la hausse des taxes municipales dépasse à la fois l'inflation réelle et l'inflation projetée. Les dernières données publiées par l'Institut de la statistique du Québec montrent que l'inflation se situe à 4,6 % en octobre 2023 dans la RMR de Montréal.

2. Projet Montréal, « Plateforme 2021 de Projet Montréal », 6 octobre 2023, p. 13, URL https://projetmontreal.org/assets/common/Plateforme-e%CC%81lectorale_PM_2021.pdf

L'inflation projetée en 2024 est bien moins élevée que l'augmentation des taxes assésée par Valérie Plante aux contribuables. Dans la RMR de Montréal, le Conference Board du Canada prévoit une inflation de seulement 2,5 %. De leur côté, BMO Groupe financier, Desjardins, la Banque Laurentienne et la Banque royale du Canada prévoient tous une inflation égale ou inférieure à 2,7 %.

Évolution estimée de l'Indice des prix à la consommation, 2024³



Ce n'est pas la première fois que Valérie Plante brise sa promesse de ne pas dépasser l'inflation. En 2017, Projet Montréal s'engageait aussi à réaliser son programme électoral sans hausser les taxes au-delà de l'inflation⁴. Dès son premier budget, Valérie Plante a brisé cette promesse et a infligé aux Montréalais-es une augmentation de leurs taxes municipales supérieure à l'inflation.

3. Ville de Montréal, « Budget 2024 - PDI 2024-2033 », 15 novembre 2023, p. 11, URL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/budget_2024_pdi_2024-2033_web.pdf

4. Projet Montréal, « Plateforme 2017 de Projet Montréal », 19 octobre 2017, p. 16, URL <https://d3n8a8pro7vhmx.cloudfront.net/projetmontreal/pages/2086/attachments/original/1509477160/Plateforme2017PM.pdf?1509477160>

Combien les Montréalais-es doivent-ils payer pour satisfaire les envies de Valérie Plante?

Les Montréalais-es peinent à joindre les deux bouts.

Selon les données dévoilées par l'organisme Moisson Montréal, le nombre de personnes bénéficiaires de **dépannage alimentaire à Montréal a haussé de 47 % en 2023⁵**. Le dernier relevé du ministère du Travail et de la Solidarité sociale stipule quant à lui que le nombre d'adultes à Montréal qui ont reçu des prestations d'assistance sociale a augmenté de 49,8 % entre avril 2022 et avril 2023⁶. Le nombre de faillites ne cesse d'augmenter depuis le début de l'année⁷.



Les propriétaires détenteurs d'hypothèques à taux variable pourraient voir leurs paiements augmenter de 84 % d'ici 2026⁸. Les locataires ne s'en sortent pas mieux. L'abordabilité du logement se détériore de manière significative. Malgré tout cela, les Montréalais-es ne paient jamais assez de taxes aux yeux de Valérie Plante. **En seulement six ans, ils ont vu leurs taxes municipales augmenter en moyenne de 746 \$.**

Visiblement, ces hausses passent mal : alors que le nombre de contestations des évaluations foncières diminuait constamment depuis 2014, nous constatons que le nombre de demandes a explosé en 2023. En plus de l'augmentation des taxes municipales, la valeur de l'ensemble des unités inscrites aux rôles d'évaluation foncière 2023-2024-2025 a crû de 32,4% par rapport aux précédents rôles.

5. Moisson Montréal, « Bilan-Faim de Moisson Montréal 2023 », 25 octobre 2023, p. 3, URL https://www.moissonmontreal.org/wp-content/uploads/2023/10/BilanFaim_2023.pdf

6. Ville de Montréal, « Indicateurs clés de l'économie » 16 juin 2023, 1, URL https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INDICATEURS%20S%C9LECTIONN%C9S_16%20JUIN%202023.PDF

7. Ville de Montréal, « Indicateurs clés de l'économie », 24 novembre 2023, 1, URL https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/INDICATEURS%20S%C9LECTIONN%C9S_24%20NOVEMBRE%202023.PDF

8. Canadian Mortgage Professional, « Most Canadian mortgage holders facing big payment shock: RBC », 30 octobre 2023, URL <https://www.mpamag.com/ca/mortgage-industry/market-updates/most-canadian-mortgage-holders-facing-big-payment-shock-rbc/464911>

Les lourdes augmentations des charges fiscales liées à la hausse des taxes municipales et aux rôles d'évaluation foncière ont **des conséquences directes sur les locataires vulnérables**. Au bout du compte, Valérie Plante augmente les loyers. En effet, les propriétaires peuvent refiler les hausses de taxes à leurs locataires.

Dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, par exemple, les charges fiscales pour les immeubles de six logements et plus explosent de 6,6 %. Dans Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, on parle de 5,9 % et de 6,1 % dans Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Sachant qu'environ 30 à 40 % de la population de ces trois arrondissements vit sous le seuil du faible revenu, on ne peut que dénoncer ces hausses de taxes qui affectent directement le portefeuille des ménages les plus vulnérables.

Les multiplexes de deux à cinq logements, qui représentent plus de 31 % du parc immobilier montréalais, sont aussi largement impactés par les hausses de taxes alors que 14 arrondissements subiront des augmentations de leurs charges fiscales foncières variant entre 4,9 % et 6,8 %. La hausse faramineuse de 35,8 % du rôle d'évaluation foncière pour les immeubles de deux à cinq logements ajoute une pression financière supplémentaire.

Malgré cela, encore une fois cette année, aucune mesure n'est prévue pour alléger le fardeau des propriétaires à revenu fixe. Alors que la population est vieillissante, qu'environ 22 % des ménages de la Ville de Montréal avaient pour principal soutien financier une personne de 65 ans et plus en 2016, qu'une majorité des personnes retraitées ont un revenu fixe et qu'un ménage propriétaire sur 10 est sous le seuil du faible revenu, Ensemble Montréal se serait attendu à ce que cette hausse de taxes s'accompagne du respect de la promesse de Valérie Plante de mettre en place un programme de report de la hausse de taxes pour les personnes à revenus fixes.

Bien que le projet de loi 39 réformant la fiscalité municipale ait été déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 2 novembre dernier, les Montréalais-es devront prendre leur mal en patience avant d'en voir les effets sur leur compte de taxes. La loi étant loin d'entrer en vigueur, les mesures permettant de soulager les locataires et de créer des taux de taxation résidentiels plus souples notamment pour les habitations à caractère social ou pour les conciergeries n'arriveront pas cette année.

Les Montréalais-es n'ont pas à payer pour l'incompétence de Valérie Plante. Ils ont déjà assez de difficulté à joindre les deux bouts. **C'est pourquoi Ensemble Montréal déposera un amendement au budget 2024, afin d'exiger de l'administration Plante que la hausse des taxes municipales résidentielles soit diminuée.**

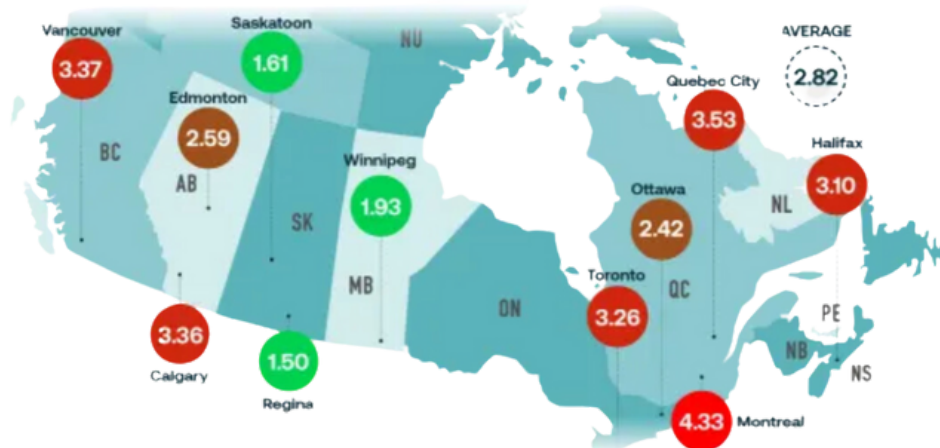


Les commerçants, le centre-ville et le dédain de Projet Montréal



Projet Montréal nous a habitués aux échecs en développement économique, mais ils ont carrément flanqué une gifle aux commerçants et aux entrepreneurs en leur **imposant une hausse de taxes de 4,6 %**. Cette décision étonne, puisque les entreprises et les commerces montréalais sont les plus taxés au pays⁹. De plus, les propriétaires de commerces montréalais paient 4,33 fois plus de taxes que les propriétaires résidentiels.

Ratio comparatif entre les taxes résidentielles et non résidentielles dans les grands centres urbains dans le Canada¹⁰



Pour diminuer l'écart entre les niveaux de taxation résidentiels et non résidentiels, la Ville de Montréal s'est dotée d'une Stratégie de réduction du fardeau fiscal non résidentiel. Cette stratégie édicte que, pour chaque 1 % d'augmentation des taxes municipales pour les immeubles résidentiels, la hausse des charges fiscales des immeubles non résidentiels devrait se limiter à 0,75 %. Il s'agit d'un outil pour ralentir l'augmentation des charges fiscales pour les commerçants, les entrepreneurs et les industries afin de réduire le déséquilibre et l'iniquité avec le résidentiel.

9. Altus Group, « Canadian Property Tax Rate Benchmark Report 2023 », 11 octobre 2023, p. 4, URL <https://www.altusgroup.com/insights/canadian-property-tax-benchmark-report/>

10. *Ibid.*, p. 4.

Malheureusement, dans son budget 2024, l'administration Plante a décidé de mettre cette stratégie sur pause. Si cette stratégie avait été respectée, l'augmentation des charges fiscales n'aurait pas dépassé 3,7 %.

La mairesse Plante rate aussi les cibles pour la relance du centre-ville. À l'approche du temps des Fêtes, la période la plus importante pour les commerçants, les heures de stationnement tarifé ont été étendues au centre-ville, une mesure décriée par les commerçants. Les tarifs des parcomètres augmentent aussi en 2024. Le directeur général de la Société de développement commercial (SDC) Montréal centre-ville a d'ailleurs fortement critiqué l'administration Plante, en expliquant qu'elle a complètement ignoré l'opinion des commerçants et que la Ville cherche à générer des revenus sur le dos de ces derniers :

« On se dit qu'on s'est fait passer un savon. La Ville nous disait que ce n'était pas pour générer des revenus, mais on soupçonne clairement que c'était une opération pour faire plus d'argent. »¹¹

– GLENN CASTANHEIRA, DIRECTEUR DE LA SDC MONTRÉAL CENTRE-VILLE

D'ailleurs, M. Castanheira qualifie la Ville d'« immobile ». Il n'a pas tort. L'administration n'a pas présenté sa *Politique de vie nocturne* ni sa mise à jour de la *Stratégie centre-ville*, qui était pourtant attendue en 2022. **Dans son budget 2024, l'administration Plante prévoit un maigre 10 M\$ pour la mise à jour de la *Stratégie centre-ville*, ce qui est nettement insuffisant.** En 2022, lorsque le renouvellement de la stratégie a été annoncé, l'administration Plante évoquait des investissements de 125 M\$ sur cinq ans. Nous en sommes bien loin.



11. Ouellette-Vézina, Henri, « Centre-Ville de Montréal : les parcomètres seront payants plus longtemps dès mercredi », La Presse, 14 novembre 2023, URL <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-11-14/centre-ville-de-montreal/les-parcometres-seront-payants-plus-longtemps-des-mercredi.php>

À travers tout ça, la Ville de Montréal est confrontée à un haut taux de locaux vacants commerciaux. Cette situation n'est pas nouvelle. Un comité s'est déjà penché sur cette question en 2018 et une consultation publique a été lancée en 2019. Malgré cela, force est de constater que l'administration Plante traîne les pieds pour s'attaquer à cet enjeu.

Taux de locaux vacants sur le territoire des SDC pour les années 2015, 2019 et 2022¹²

Année	2015	2019	2022
% locaux vacants	14%	15%	15,6%

Depuis 2015, le taux de locaux vacants sur le territoire des SDC n'a cessé de croître. Pour l'expliquer simplement : nos artères commerciales se vident.

L'administration Plante a juré en 2021 de s'y attaquer. Dans sa plateforme électorale, elle promettait notamment d'élargir la cotisation aux propriétaires de locaux devenus vacants et de créer un programme « Accès-Locaux ». Ces deux promesses n'ont toujours pas été réalisées. Le budget 2024 ne présente pas de nouvelles sommes pour les locaux vacants ni pour les zones d'innovation ou les associations de commerçants.

Malheureusement, Ensemble Montréal constate qu'en 2024 l'administration Plante décide de laisser tomber les commerces et les entreprises. **C'est pourquoi notre parti déposera un amendement au budget 2024, afin d'exiger de l'administration Plante que la hausse des taxes municipales non résidentielles soit diminuée.**

12. Ville de Montréal, « Locaux commerciaux et statuts d'occupation », 27 octobre 2022, URL <https://donnees.montreal.ca/dataset/locaux-commerciaux>

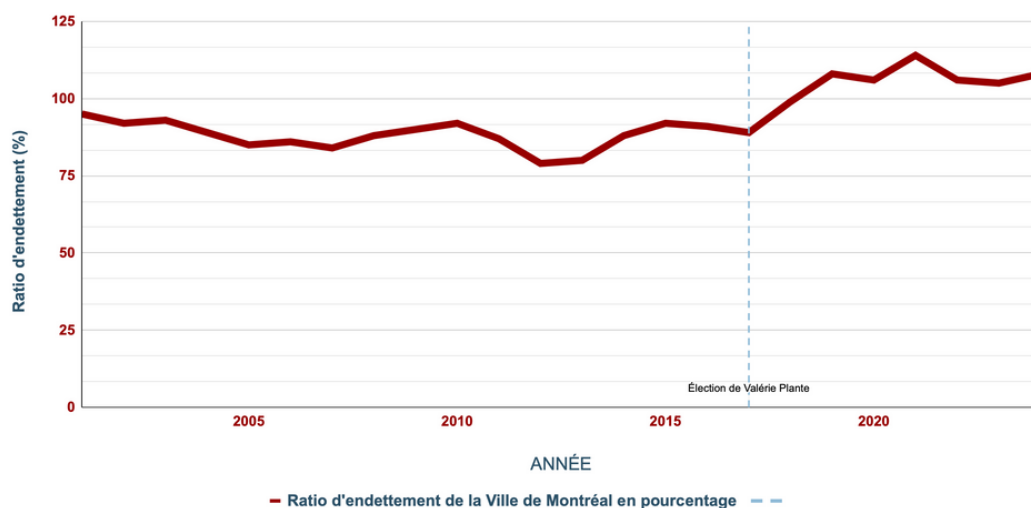
Une dette hors de contrôle et des politiques financières ignorées



Depuis l'arrivée de l'administration Plante, la Ville de Montréal dépense plus que sa capacité de payer. La conséquence directe ne surprend personne : **sous Projet Montréal, la dette brute¹³ est passée de 8,6 G\$ à 12,4 G\$!** Pour contrôler l'augmentation de sa dette, la Ville de Montréal s'est dotée de politiques financières. Le problème, c'est que l'administration Plante ne les respecte pas.

La *Politique de gestion de la dette* de la Ville de Montréal prévoit de limiter le niveau de sa dette directe et indirecte nette à 100 % de ses revenus annuels afin de contrôler l'évolution de sa dette. À deux reprises, Projet Montréal a voté en faveur d'une dérogation de la limite d'endettement maximale. Le ratio de l'endettement dépasse systématiquement le maximum de 100 % que Montréal doit normalement respecter : 108 % en 2019, 106 % en 2020, 114 % en 2021, 106 % en 2022 et 105 % en 2023. En 2024, l'administration prévoit un ratio de 108 %. L'administration Plante ne prévoit pas ramener ce ratio sous la limite maximale de 100 % avant 2027.

Ratio d'endettement (dette directe et indirecte nette en pourcentage des revenus) de la Ville de Montréal entre 2001 et 2024



13. La dette brute correspond à l'ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal. Ici, la dette brute inclut aussi la Société de transports de Montréal, mais exclut les autres organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, notamment la Société d'habitation et de développement de Montréal, Technoparc Montréal, Anjou 80 et l'Agence de mobilité durable. En ajoutant ces organismes au calcul, la dette consolidée brute grimpe à 16 G\$ en 2024.

La *Politique de gestion des dépenses* stipule que la Ville de Montréal doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel et d'acquisition de biens et services. Pour Ensemble Montréal, l'administration Plante déroge à ce principe. Chez Projet Montréal, les dépenses coulent à flots.

Depuis l'élection de Valérie Plante, les effectifs de la Ville de Montréal ont augmenté de 2 808 années-personnes. En 2024, malgré une période financière difficile, la mairesse ajoute avec impudence 400,8 années-personnes. Même constat pour la rémunération globale qui est passée de 2,3 G\$ en 2017 à 2,7 G\$ aujourd'hui. La rémunération des cadres, elle, croît de 21,7 M\$, une décision complètement irresponsable dans le contexte actuel.

Il n'y a pas que la rémunération globale et les effectifs qui contreviennent à la *Politique de gestion des dépenses*. Après tout, les exemples de mauvaise gestion ne manquent pas avec Projet Montréal. Évidemment, les frasques de l'OCPM et les dépenses de vin de Valérie Plante en Autriche nous viennent à l'esprit, mais ce n'est pas tout. Le 22 août 2023, le Journal de Montréal décrivait la démesure des achats des employés de la Ville de Montréal sur Amazon : « La Ville de Montréal a presque doublé ses achats sur Amazon en trois ans, si bien qu'elle dépense aujourd'hui l'équivalent de 1000 \$ chaque jour sur la plateforme du géant américain. Dans les six premiers mois de 2023, Montréal a acheté pour plus de 182 000 \$ de produits sur la plateforme »¹⁴.

À titre de comparaison, pour la même période, la Ville de Québec dépensait sur Amazon une moyenne de 7 \$ par jour. Cette pratique outrancière transgresse aussi l'*Énoncé d'achat local et responsable* de la Ville de Montréal, adopté en 2021.

14. Cambron-Goulet, Dominique, « Accro au géant américain : Montréal dépense 145 fois plus que Québec sur Amazon », Le Journal de Montréal, 22 août 2023, URL <https://www.journaldemontreal.com/2023/08/23/montreal-depense-1000-par-jour-sur-amazon>

Valérie Plante enfreint aussi la *Politique des équipements et des infrastructures*. Pour diminuer ses emprunts, la Ville de Montréal s'est dotée d'une *Stratégie d'accroissement du paiement au comptant des infrastructures* (PCI). Normalement, la part des infrastructures payées par le PCI devrait augmenter, alors que la part de celles payées par les emprunts devrait diminuer.

Or, la Ville de Montréal fait exactement l'inverse. Dans sa version initiale, la *Politique des équipements et des infrastructures* fixait un objectif clair : en augmentant les sommes consacrées au PCI de 80 M\$ par année pendant 10 ans, la Ville visait l'atteinte de 800 M\$ en 2024.

Malheureusement, l'administration n'atteindra pas cette cible, tout simplement parce qu'elle a été supprimée de la politique. Cette tactique est devenue courante chez Projet Montréal : si les objectifs fixés par les politiques financières ne peuvent être atteints, il suffit de les faire disparaître !

L'administration a pris la décision d'allouer des sommes identiques au PCI. Les fonds alloués à la stratégie d'accroissement stagnent entre 2023 et 2024 à 460 M\$. Selon les prévisions, le total dédié au PCI diminuera aussi, puisqu'il passera de 674,7 M\$ en 2024 à 612,9 M\$. Concrètement, cela signifie que Valérie Plante souhaite augmenter les emprunts de la Ville de Montréal, un choix onéreux et déraisonnable qui impactera colossalement la dette publique montréalaise.



Cette décision se reflète déjà dans la planification de la Ville de Montréal. Dans le PDI 2024-2033, la part des infrastructures financées par le PCI diminue et la part financée par les emprunts augmente, ce qui est contraire à l'esprit de la *Politique des équipements et des infrastructures*. La part des infrastructures financées par le PCI s'élevait à 47,1 % en 2022. En 2024, ce pourcentage dégringole pour s'établir à 32,6 %. De son côté, la part des infrastructures financées par des emprunts s'élevait à 36,2 % en 2022. En 2024, il s'agit plutôt de 47,6 %.

La Vérificatrice générale de la Ville de Montréal mentionne, dans son dernier rapport annuel, plusieurs exemples de politiques financières ignorées par Projet Montréal : « certaines mesures prévues dans la *Politique de la gestion de la dette* n'ont pas été appliquées »¹⁵; « l'exercice d'équilibrage est fait seulement pour l'année à venir malgré le fait qu'il soit exigé dans la *Politique d'équilibre budgétaire* de prévoir l'incidence à court et moyen terme de chaque projet sur le budget de fonctionnement »¹⁶; « la Ville a mis en place plusieurs politiques et directives quant à l'élaboration du PDI [...]. Toutefois, certaines pratiques [...] ne sont pas mises en œuvre »¹⁷, etc.

La Vérificatrice générale conseillait notamment à l'administration Plante de préciser ses politiques financières, mais aussi de mieux les appliquer et de faire preuve de plus de transparence dans sa reddition de comptes budgétaire¹⁸. Finalement, pour Projet Montréal, préciser les politiques financières signifie plutôt alléger les politiques financières.

15. Vérificateur général de la Ville de Montréal, « Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal 2022 », mai 2022, p. 36, URL https://bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2023/05/RA_2022_FR_Complet-1.pdf

16. *Ibid.*, p. 36.

17. *Ibid.*, p. 35.

18. *Ibid.*, p. 71.

Les dépassements des coûts : l'expertise de Projet Montréal



À défaut d'être experts en saine gestion des finances, les élus de Projet Montréal ont acquis une expertise en dépassement de coûts. L'an dernier, l'administration Plante accumulait des dépassements de coûts avoisinant le milliard de dollars pour ses grands projets¹⁹. Comme les mauvaises habitudes ont la vie dure, les dépassements de coûts de Projet Montréal continueront en 2024.

Par le passé, l'usine d'ozonation a vu sa facture bondir de 350 M\$. En 2024, son coût estimé explose de nouveau, cette fois-ci de 250 M\$²⁰. En tout, le projet d'usine d'ozonation a connu, jusqu'à maintenant, une augmentation de ses coûts de **600 M\$**. L'échéancier du projet a aussi été maintes fois repoussé et il accumule plus d'une décennie de retard.

Les centres de traitement des matières organiques (CTMO) constituent d'autres exemples de mauvaise gestion et de dépassements de coûts. Le premier, le centre de compostage de Saint-Laurent, est passé d'un coût brut de 163 M\$ au PDI 2023-2032 à 169 M\$ au PDI 2024-2033. Le deuxième, le centre de biométhanisation de Montréal-Est, est passé d'un coût brut de 133 M\$ à **169 M\$**. Ces deux chantiers ont été complètement arrêtés par un conflit contractuel, qui a forcé la Ville de Montréal à déboursier 32 M\$ à l'entreprise responsable pour la reprise des travaux. Malgré ces déboires, l'administration Plante persiste et signe : elle prévoit construire un troisième CTMO, cette fois-ci à LaSalle. Alors que la Ville de Montréal manque cruellement d'argent, la somme de 26 M\$ est présentement dédiée au projet sans même que sa pertinence n'ait été démontrée.

19. Ensemble Montréal, « Une facture de 1 G\$ en dépassements de coûts signée Projet Montréal », 15 novembre 2022, URL <https://ensemblemtl.org/actualites/depassements-couts-projet-montreal/>

20. Ville de Montréal, « Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 », 15 novembre 2023, p. 223, URL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/fiches_pdi_2024_2033_web.pdf

La rénovation de l'Hôtel de ville cumule aussi d'importants dépassements de coûts. Tel qu'annoncé en janvier 2023 par l'administration Plante, les coûts du projet, estimés à 88 M\$ en 2017, ont **grimé à 211 M\$**.

Le coût du prolongement du SRB Pie-IX vers Notre-Dame a, lui aussi, connu une importante augmentation, notamment à cause d'une mauvaise planification de la part de l'administration Plante. En effet, un premier appel d'offres avait été lancé à l'été 2022, puis annulé quelques mois plus tard, parce que les soumissions dépassaient le budget prévu.

Cet appel d'offres avait été lancé au pire moment de l'année, au milieu de la période de construction, lorsque tous les soumissionnaires sont débordés. En janvier 2023, l'administration Plante avait lancé un nouvel appel d'offres. On promettait alors de faire diminuer les coûts, grâce à une stratégie revue et corrigée, qui s'est finalement soldée par un échec total. Alors qu'il devait initialement coûter 78 M\$, le projet en coûtera finalement plus du double, soit 167 M\$.

Ensemble Montréal appréhende aussi une nouvelle hausse des coûts pour le garage d'autobus Bellechasse²¹. Lors de l'étude budgétaire devant la Commission sur les finances et l'administration (CFA), Marie-Claude Léonard, la directrice générale de la Société de transport de Montréal (STM), a reconnu que le « coût d'électrification pour le centre de transport Bellechasse est en évaluation ». Malgré les questions insistantes de nos élus, Mme Léonard a refusé de détailler ces coûts. Pourtant, le prix du garage Bellechasse a déjà explosé de plus de 300 M\$ au cours des dernières années. Il est passé de 254 M\$ à 584 M\$. Il apparaît inconcevable d'accorder un seul dollar de plus au nouveau garage Bellechasse, un projet annoncé à la hâte afin d'accueillir les 300 autobus promis par la mairesse Plante en début de mandat.



Centre de transport Bellechasse
Crédit photo : stm.info

21. Ouellette-Vézina, Henri, « Garage Bellechasse de la STM : L'opposition appréhende une nouvelle hausse des coûts », La Presse, 24 novembre 2023, URL <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-11-24/garage-bellechasse-de-la-stm/l-opposition-apprehende-une-nouvelle-hausse-des-couts.php>

Projet Montréal, grand responsable de l'explosion du nombre d'employés à la Ville de Montréal



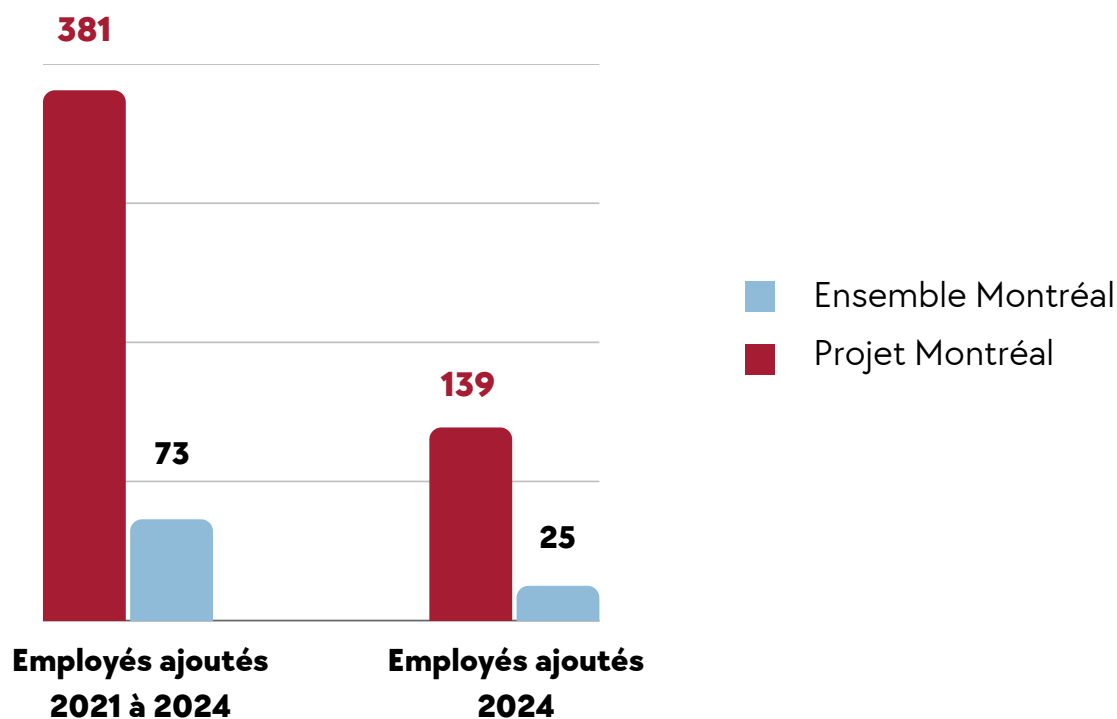
En plus de ne pas respecter les politiques financières de la Ville de Montréal, de multiplier les dépassements de coûts et d'avoir ajouté **un total de 2 808 années-personnes à l'effectif de la Ville depuis 2017**, les arrondissements de Projet Montréal forment l'épicentre problématique de l'explosion des dépenses à Montréal.

Le gras de la fonction publique montréalaise provient des arrondissements dirigés par Projet Montréal. Depuis les élections de 2021, la plus grande augmentation de l'effectif s'est produite dans ces arrondissements, et ce, à la fois en nombre absolu et en termes de variation.

En tout, les arrondissements de Projet Montréal sont responsables d'une augmentation de 381,2 années-personnes entre 2021 et 2024, ce qui représente 79 % de la croissance des effectifs pour tous les arrondissements durant cette période. Il s'agit d'une surreprésentation flagrante. Projet Montréal, qui dirige 11 des 19 arrondissements, est responsable de l'embauche de 8 employés sur 10 dans les arrondissements. En comparaison, Ensemble Montréal, qui dirige 6 des 19 arrondissements, n'a haussé son nombre d'effectifs que de 72,8 années-personnes, ce qui représente seulement 15 % de la hausse de l'effectif total des arrondissements, un résultat bien en-dessous de la représentation réelle de notre parti.



Comparaison du nombre d'employés ajoutés entre Projet Montréal et Ensemble Montréal après les élections de 2021



Le constat ne s'arrête pas là. Toute proportion gardée, de 2021 à 2024, les arrondissements de Projet Montréal ont augmenté leurs effectifs de 7,5 %, contre 4,9 % pour Ensemble Montréal.

L'année 2024 ne fait pas exception. Encore une fois, Projet Montréal vide les poches des contribuables pour embaucher un nombre plus important d'employés dans leurs arrondissements que dans ceux d'Ensemble Montréal.

Le pire arrondissement montréalais est, sans l'ombre d'un doute, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Depuis 2021, ses effectifs ont explosé de 12 %. En 2024, cette augmentation est de 6,3 %, soit 60,4 années-personnes supplémentaires embauchées. Parmi les 19 arrondissements montréalais, nul autre ne présente une explosion du nombre d'employés aussi démesurée.

Valérie Plante : mairesse de l'immobilité



Valérie Plante, lors des élections de 2017, affirmait : « Je vais être la mairesse de la mobilité »²². Six ans plus tard, un constat d'échec s'impose : Valérie Plante est la mairesse de l'immobilité.

Le développement du transport en commun stagne. La ligne rose, une promesse-phare de Valérie Plante, n'aura servi qu'à gaspiller 1 M\$ de l'argent des contribuables dans un bureau de projet. Le prolongement de la ligne orange du métro vers Bois-Franc, essentiel au développement de l'arrondissement de Saint-Laurent et à la connexion du réseau existant au REM, fait du surplace.

Le Projet structurant de l'Est (PSE), autrefois le REM de l'Est, lui, est victime de la mauvaise gouvernance de la Ville de Montréal. Évalué au coût de 36 G\$ en juillet 2023, le projet devenu 100 % souterrain a rapidement été balayé du revers de la main par le premier ministre François Legault. Après avoir affirmé qu'elle avait « sauvé le REM de l'Est »²³, Valérie Plante semble plutôt avoir fait dérailler le projet.

Le portrait n'est pas non plus jovial du côté de la STM. L'organisme enregistre, année après année et pour la première fois depuis plus d'une décennie, des déficits de fonctionnement. En 2022, ce déficit s'élevait à 43 M\$. L'année suivante, la STM présentait un déficit de 78 M\$.

Cette année, la STM chiffre son déficit à 35,6 M\$. Néanmoins cet estimé est erroné, puisque l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), dans son cadre financier 2024, ajoute une cible d'optimisation additionnelle des organismes publics de transport en commun (OPTC) de 15,6 M\$ pour pallier le manque à combler. Le directeur général de la Ville de Montréal, Serge Lamontagne, a confirmé que le déficit de la STM devrait être augmenté de 11 M\$. **Le déficit de la STM atteint donc 47 M\$.**

22. Normandin, Pierre-André et David Santerre, « "Je vais être la mairesse de la mobilité", affirme Valérie Plante », La Presse, 27 octobre 2017, URL <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/201710/26/01-5141431-je-vais-etre-la-mairesse-de-la-mobilite-affirme-valerie-plant.php>

23. Lacerte-Gauthier, Félix, « Valérie Plante: "On a sauvé le REM de l'Est" », Le Journal de Montréal, 5 mai 2022, URL <https://www.journaldemontreal.com/2022/05/05/valerie-plant-on-a-sauve-le-rem-de-lest>

Deux scénarios s'offrent à la STM. Premièrement, elle peut faire des efforts supplémentaires d'optimisation pour éliminer ces déficits. C'est sûrement la stratégie qui sera privilégiée. Cependant, nous craignons qu'elle affecte la qualité et l'offre de service. Déjà en octobre 2023, la directrice générale de la STM affirmait que l'optimisation était de plus en plus difficile²⁴.

Deuxièmement, la Ville de Montréal sera peut-être appelée à combler ce déficit. La version préliminaire du budget d'exploitation 2024 de la STM indique que « la Ville de Montréal et la STM sont solidaires dans la recherche de revenus additionnels et de pistes d'optimisation », ce qui signifie essentiellement que la Ville devra absorber le déficit de la STM à même son propre budget.

En l'occurrence, cela pourrait forcer la modification du budget 2024 de la Ville de Montréal et entraîner une augmentation des dépenses ou une hausse supplémentaire des taxes municipales. L'administration Plante doit à tout prix éviter ce second scénario.

En plus des déficits répétés, la STM coupe dans son offre de service, mais aussi dans la qualité de son service. Dans son budget 2024, la STM prévoit maintenir le même niveau de service que celui prévu en 2023. Selon l'avis d'Ensemble Montréal, ce maintien cache en fait une diminution de service.



24. Ouellette-Vézina, Henri, « Transport collectif : La STM craint une nouvelle “spirale vers le bas” », La Presse, 30 octobre 2023, URL <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-10-30/transport-collectif/la-stm-craint-une-nouvelle-spirale-vers-le-bas.php>

En 2023, le budget de la STM proposait une bonification de l'offre de service par rapport à l'année 2022. Pourtant, au début de l'année suivante, les usagers ont reçu une mauvaise nouvelle : la fin du service 10 minutes max. Dans son budget 2024, la STM indique aussi que l'offre de service réelle planifiée en 2023, à la fois pour les bus et le métro, est plus basse que ce qui était prévu. Pour le métro, cette différence est évidente. Selon les prévisions de la STM, 4 millions de kilomètres (km) pour le métro n'ont pas été offerts, alors qu'ils avaient été budgétés.

En 2024, la STM diminue aussi l'offre de service de métro. En 2023, la STM prévoyait offrir 86,82 millions de km de service de métro. En 2024, la STM prévoit 1 million de km en moins pour son offre de service de métro.

Les indicateurs de performance de la STM montrent aussi une diminution de la qualité du service. En septembre 2023, le nombre d'incidents de 5 minutes et plus par million de kilomètres dans le métro a grimpé à 14,1, comparativement à 9,8 en 2019 ou à 10,2 en 2022. La ponctualité des bus, elle, continue de dégringoler. Les autobus de la STM sont de plus en plus en retard. De plus, tout indique que la STM ratera ses cibles de 2023 quant à l'expérience client. L'entassement, la principale cause de l'insatisfaction, s'intensifie²⁵. La sécurité et la propreté horrifient aussi les usagers de la STM.



25. Société de transport de Montréal, « STM : Principaux indicateurs et résultats au 30 septembre 2023 », 1 novembre 2023, URL https://www.stm.info/sites/default/files/media/CA/2023/indicateurs_strategiques_ca_1er_novembre_2023.pdf

Le financement des arrondissements : un raté de plus pour l'administration



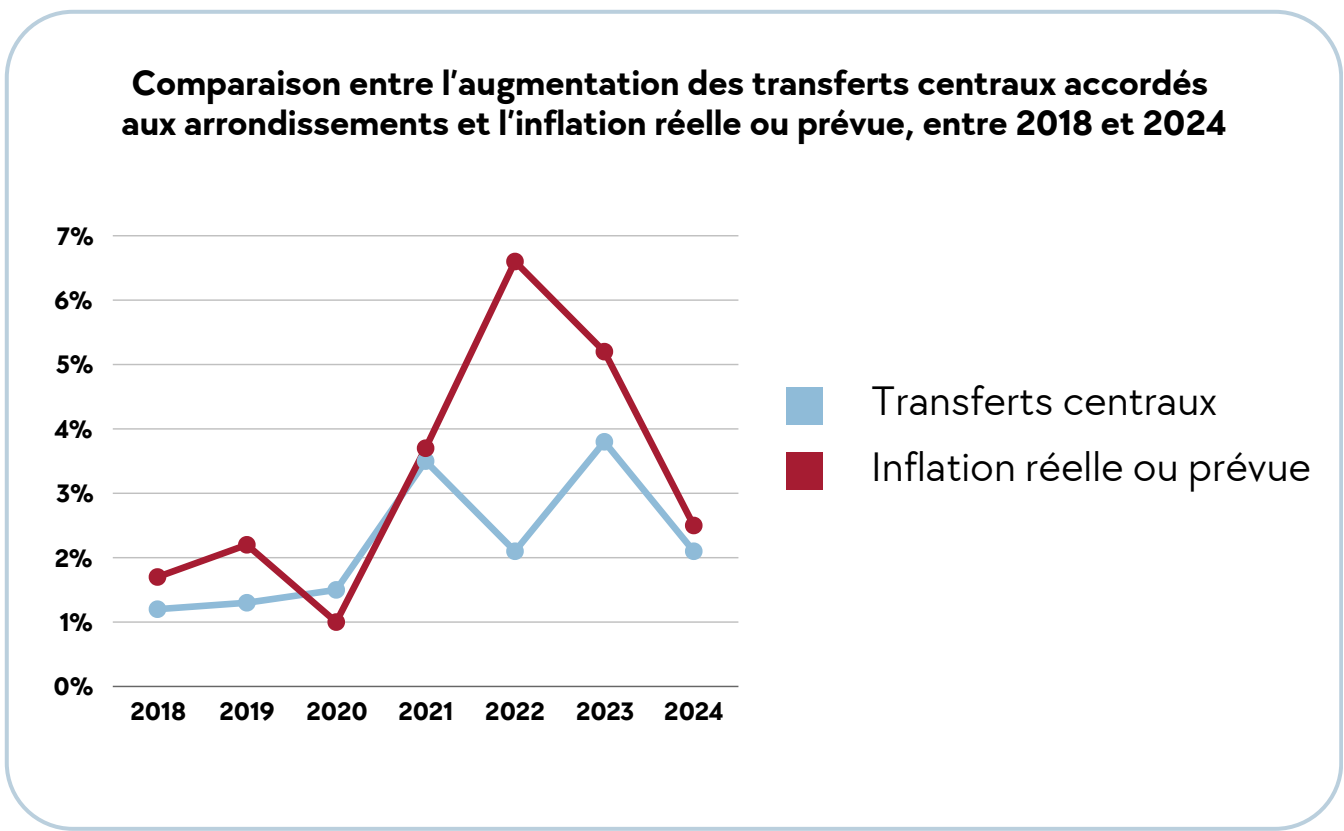
Les arrondissements jouent un rôle primordial : assurer les services de proximité aux Montréalais-es. Ils sont garants de la protection de la démocratie locale et permettent une intégration des souhaits, des idées et des préoccupations des citoyens dans l'élaboration des services municipaux.

Comme les arrondissements jouent un rôle important dans l'octroi de services de proximité aux citoyens, ils devraient normalement recevoir un financement tout aussi important. Malheureusement, ce n'est manifestement pas le cas. Pour Valérie Plante, les arrondissements doivent éternellement faire plus et faire mieux, avec moins d'argent.

Pour pallier ce manque à gagner, les arrondissements n'ont d'autre choix que d'augmenter les taxes locales, de piger dans leurs surplus ou de réduire les services offerts. Les résidents sont directement impactés par le manque de financement des arrondissements. **C'est pourquoi Ensemble Montréal déposera un amendement au budget 2024 afin d'exiger de l'administration Plante que les transferts centraux soient augmentés.**

Depuis la fusion des municipalités en 2002, la problématique du financement des arrondissements a été décriée à maintes reprises. Comme le soulignait CIRANO en 2012 dans son rapport portant sur le financement des arrondissements, le principal objet de litige entre les arrondissements et la Ville est, depuis la fusion, le sous-financement. En 2014, après avoir consulté l'ensemble des arrondissements, la Ville de Montréal a réformé leur financement en révisant notamment leurs responsabilités respectives et celles de la Ville ainsi que les critères de détermination des budgets. La réforme a pallié plusieurs problèmes rencontrés par la Ville de Montréal et ses arrondissements, mais des efforts supplémentaires doivent être faits.

Pour Ensemble Montréal, le principal enjeu demeure le financement de la Ville-Centre : l'indexation de ses transferts, établie à 2 %, est insuffisante pour répondre aux nombreux défis des arrondissements tels que, les infrastructures désuètes, la croissance démographique et l'inflation. En 2024, les transferts centraux ont augmenté de 2,1 %, une hausse nettement insuffisante. Depuis des années, l'augmentation des transferts de la Ville-Centre se situe en deçà de l'inflation.



Entre 2018 et 2024, l'inflation a toujours excédé l'augmentation des transferts de la Ville-Centre, exception faite de 2020. Cet écart a atteint son paroxysme en 2022. Cette année-là, les transferts centraux ont été indexés en moyenne de 2,1 %, alors que l'inflation a atteint, dans la RMR de Montréal, un taux ahurissant de 6,6 %.

Pourtant, les arrondissements sont confrontés à de nouveaux enjeux, doivent assurer des services de qualité à leurs résidents et se voient imposer par la Ville-Centre une participation financière à de nouveaux projets. Par exemple, à Outremont, l'arrondissement doit assumer des frais de 500 000 \$ pour le campus MIL Montréal, notamment pour l'entretien et la main-d'œuvre. On peut aussi nommer le projet du nouveau centre animalier centralisé, qui ajoutera un poids financier considérable aux arrondissements.



Les arrondissements d'Ensemble Montréal ne sont pas les seuls à décrier cette situation. Plusieurs arrondissements de Projet Montréal, notamment Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension²⁶, Verdun²⁷, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve²⁸ et Le Plateau-Mont-Royal²⁹ nomment aussi la faible indexation des transferts centraux comme l'un des principaux défis budgétaires. Étant donné que les transferts centraux constituent la principale source de financement des arrondissements, c'est-à-dire environ 75 %, l'impact de ce sous-financement pèse lourd dans la balance.

26. Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, « Budget de fonctionnement 2024 et programme décennal d'immobilisations 2024-2033 », octobre 2023, p. 21, URL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/vsp_presentation_budgetaire_2024_03_octobre_2023.pdf

27. Verdun, « Présentation du budget 2024 », octobre 2023, p. 20, URL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/budget_2024_de_verdun.pdf

28. Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, « Budget 2023 », octobre 2022, p. 26, URL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/presentation_budget_et_pdi_mhm-2023.pdf

29. Le Plateau-Mont-Royal, « Budget de fonctionne 2024 », octobre 2023, p. 5, URL https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/pmr_budget-2024_231003.pdf

Le développement de l'Est de Montréal : Montréal traîne les pieds, Québec perd patience



L'Est de Montréal présente la possibilité d'un développement immense. Avec un potentiel de construction de 100 000 unités de logement, ce territoire constitue l'une des dernières zones montréalaises développables. Le pari du développement de l'Est repose sur trois grands chantiers : la mise en place d'un réseau de transport structurant, la décontamination des terrains et le déploiement d'infrastructures municipales.

Dans son budget 2024, la Ville de Montréal réserve 108,9 M\$ pour la revitalisation de l'Est de Montréal. Ces miettes, aux yeux des élus d'Ensemble Montréal, ne suffisent pas à s'atteler à ces trois grands chantiers.

Lors du Sommet de l'Est, nos élus ont réclamé une entente tripartite avec des investissements d'un minimum de 2,4 G\$ sur 10 ans afin d'accélérer le développement de l'Est. Notre parti estime qu'un « vrai » Pacte fiscal de l'Est est nécessaire pour sécuriser des investissements qui seraient partagés entre la Ville de Montréal, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada.

La Ville de Montréal doit donner le ton et l'administration Plante doit se positionner comme cheffe de file du développement de l'Est. À l'heure actuelle, la Ville ne prévoit aucune somme dans son PDI pour l'aménagement autour des futures stations d'un réseau de transport collectif structurant pour l'Est. Lors des élections municipales de 2021, Valérie Plante s'était engagée à réserver des fonds totalisant 500 M\$ à cette fin. Ensemble Montréal s'attend à ce que ces sommes soient bonifiées et inscrites au PDI de la Ville.

Le manque de proactivité de Valérie Plante est particulièrement criant dans le dossier de la décontamination des terrains de l'Est. En 2019, le gouvernement Legault avait conclu une entente avec l'administration Plante qui avait mené à la création du programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal. Ce programme, accompagné d'une enveloppe de 100 M\$, devait essentiellement servir à réhabiliter des terrains contaminés industriels, en vue de les développer.

Or, la Ville de Montréal a échoué à décontaminer l'Est de Montréal. En date de novembre 2023, 470 563 dollars avaient été versés pour des études. Seuls 4,4 M\$ étaient projetés pour des projets privés. En d'autres termes, la vaste majorité de l'enveloppe de 100 M\$ dort toujours dans les coffres de la Ville. En conséquence, Québec a retiré des mains de la Ville de Montréal l'avenir de la réhabilitation des terrains contaminés de l'Est. Il s'agit d'un désaveu sans équivoque.

La Ville de Montréal a aussi la responsabilité d'étendre et d'améliorer le réseau d'infrastructures municipales dans l'Est pour stimuler et accélérer le développement. Dans son PDI 2024-2033, l'administration réserve 79 M\$ pour la réfection du collecteur d'égout de Montréal-Est. Des sommes sont aussi injectées dans le réaménagement des pourtours des nouvelles stations du prolongement de la ligne bleue.

Cela étant dit, l'administration Plante reste évasive quant aux autres investissements qu'elle compte faire pour le développement de l'Est. Par exemple, dans son budget 2024, elle indique que la revitalisation de la rue Notre-Dame Est fait partie des projets d'envergure qui verront progressivement le jour au cours des prochaines années, mais l'administration ne réserve aucune somme à cet effet.

Ensemble Montréal réclame que l'équipe de Projet Montréal se dote d'une vision chiffrée pour l'Est de Montréal et s'applique dès maintenant à améliorer et étendre son réseau infrastructurel municipal pour favoriser un élan immobilier.

Un Plan directeur du secteur industriel de la Pointe-de-l'Île a été déposé en juin 2023. Même s'il représente un pas dans la bonne direction, ce plan est avare en détails quant aux moyens qui seront utilisés pour mettre en œuvre la vision qui y est présentée. La vision d'aménagement du secteur Assomption Sud-Longue-Pointe, un autre grand secteur de l'Est de Montréal à revitaliser, doit être entièrement repensée, puisque l'administration Plante a abandonné l'idée de l'Écoparc industriel de la Grande Prairie. En ce qui concerne ce dernier secteur, l'Opposition officielle attend impatiemment la présentation du nouveau plan directeur.

Montréal, de moins en moins abordable



Derrière les belles paroles de Valérie Plante, Projet Montréal ne livre pas les résultats promis à la population montréalaise en matière d'habitation. Elle se cache derrière des groupes de travail dont la nature des travaux demeure opaque. Les membres de ces groupes sont liés par des ententes de confidentialité, faisant en sorte que les Montréalais n'en voient pas les résultats. La Cellule facilitatrice, le Chantier Montréal abordable, le Chantier foncier et immobilier, GALOPH... Les exemples ne manquent pas.

Le bilan de la deuxième année du Règlement sur la métropole mixte (RMM) est un échec complet : aucun logement abordable et logement familial n'a été construit et un seul projet de 86 unités de logements sociaux est en cours de réalisation. À cela s'ajoute le refus de l'administration d'évaluer les impacts du RMM sur les mises en chantier puisqu'il serait « trop fastidieux » de tenter un tel exercice et d'isoler des effets seuls du RMM dans le contexte économique actuel.

L'administration a fait un premier *mea culpa* en modifiant son règlement et en supprimant les exigences d'abordabilité pour les projets de 20 unités et moins pour une période de trois ans, puis en rehaussant les compensations financières pour les dons de terrains par les promoteurs. Mais ce ne sont que des demi-mesures qui ne permettent pas d'atteindre l'objectif déclaré de Projet Montréal de 60 000 unités abordables.

Malgré le fait que tous les tableaux de bord virent au rouge et que les politiques publiques en matière d'habitation soient inadéquates, Projet Montréal s'entête à poursuivre à la vitesse grand V avec ses demi-stratégies. À ce rythme-là, il sera impossible d'envoyer l'onde de choc nécessaire pour rétablir l'abordabilité dans la métropole et redémarrer les mises en chantier qui ont drastiquement chuté.



Le PDI 2024-2033 prévoit des investissements de 555 M\$ au cours des 10 prochaines années, dont 48,3 M\$ en 2024, pour acquérir des terrains afin de développer des logements abordables, communautaires et sociaux. Nous maintenons que ces investissements qui soutiennent l'acquisition des lots assujettis au droit de préemption sont nécessaires afin de développer l'offre de logements sociaux et abordables. Encore faut-il que la construction de logements se réalise et que les unités soient réellement livrées aux ménages qui en ont besoin.

Depuis 2019, 14 lots ont été achetés à la suite de l'exercice du droit de préemption par le Service de l'habitation. En réponse à une question citoyenne lors de l'étude budgétaire à la CFA, le Service de la stratégie immobilière (SSI) n'a pas été en mesure de décrire l'état d'avancement et le nombre d'unités habitables pour chacun de ces lots. Le SSI s'est contenté de dire que les lots représentaient un potentiel de construction de 700 unités de logement. De plus, on sait que sept maisons de chambre ont été protégées, pour un total d'environ 100 unités dans les dernières années. Nous sommes cependant très loin de la promesse de construire 60 000 logements abordables.

Pour ce qui est du développement de secteurs à haut potentiel, par exemple Bridge-Bonaventure, l'Îlot Voyageur et l'Hippodrome, l'administration avance à pas de tortue, comme si la crise de l'abordabilité du logement n'existait pas. Dans la présentation budgétaire du SSI, on apprend que l'Îlot Voyageur sera vendu en 2024 à des fins de construction de logements sociaux et abordables. Depuis 2018, Projet Montréal roule les Montréalais-es dans la farine quant à l'avenir de cette verrue urbaine. Mais ceux-ci ne sont pas naïfs : ils n'y croiront que lorsqu'ils verront des résultats.

En ce qui concerne le développement de Bridge-Bonaventure, les Montréalais-es devront prendre leur mal en patience avant de pouvoir y habiter. Le rapport de la consultation publique sur le plan directeur du secteur vient tout juste d'être publié, l'ajout d'une station du REM fait toujours l'objet de négociations et les investissements dans les infrastructures prévus au PDI ne débiteront pas avant 2026.

Quant à celui de l'Hippodrome, l'administration tourne en rond. Non seulement un groupe de travail nommé GALOPH, formé d'acteurs mobilisés pour le développement du secteur, a dû sonner l'alarme pour réveiller l'administration, mais nous n'avons toujours pas vu l'ombre d'un plan directeur du secteur, malgré une motion présentée par Ensemble Montréal lors du conseil municipal de septembre 2023.

Valérie Plante, déconnectée de la réalité, ignore la crise de l'itinérance



Le dernier dénombrement des personnes en situation d'itinérance a fait état d'une augmentation alarmante de l'itinérance : 44 % au Québec en cinq ans et 33 % à Montréal, qui abrite la moitié des personnes vulnérables de la province. Ce sombre portrait n'est que la pointe de l'iceberg. De nombreuses personnes vivent dans l'itinérance dite « cachée ».

Les élus de Projet Montréal répètent sans cesse ne vouloir laisser personne derrière. Pourtant, ce souhait est incohérent avec le budget 2024 de Valérie Plante, complètement déconnecté au niveau de l'itinérance. Pour 2024, l'administration Plante ajoute 500 000 \$ en itinérance, une somme insuffisante pour soutenir les plus démunis. En clair, elle ne réserve que 0,09 % de son budget de 7 G\$ à l'itinérance. Ce choix questionnable n'a rien d'étonnant : les élus de Projet Montréal ont unanimement rejeté la récente proposition d'Ensemble Montréal de doubler ces sommes pour atteindre 12 M\$ en 2024.

De plus, l'administration Plante a discrètement décidé de mettre fin, après 2025, à l'aide financière apportée aux organismes communautaires pour certains services essentiels tels que, l'hébergement d'urgence, les halte-répits et l'intervention. C'est ce qu'elle appelle « Plan de transition en itinérance », inscrit dans la présentation budgétaire 2024 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale³⁰.



30. Service de la diversité et de l'inclusion de la Ville de Montréal, « Budget 2024 - Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 », 30 novembre 2023, p. 16 URL https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PR%C9SENTATION_V2_SDIS_BUDGET2024_20231113.PDF

En plus de ne pas investir suffisamment dans le travail essentiel des organismes communautaires, l'administration Plante faillit à son engagement pris en 2022 auprès de l'Ombudsman de la Ville de Montréal et du conseil municipal de rechercher activement un emplacement pour le développement d'un hébergement d'urgence stable et sûr dédié aux personnes inuites en situation d'itinérance, et de rechercher activement un emplacement pour le développement d'un centre multidisciplinaire au sein duquel des services adaptés aux personnes inuites en situation d'itinérance seront offerts³¹.

La Ville de Montréal doit en faire plus. Le gouvernement du Québec a récemment annoncé un financement pour des ressources d'urgence dédiées aux membres des Premières Nations et les Inuits en situation d'itinérance³². L'administration Plante doit à son tour mettre l'épaule à la roue avec le Service de la stratégie immobilière, qui a notamment pour mandat de louer des sites d'accueil et d'hébergement. Elle doit le faire pour les personnes autochtones et inuites, mais aussi pour les femmes qui souffrent du manque de ressources leur étant dédiées. Les documents budgétaires montrent pourtant que ce ne sera pas une priorité en 2024 pour les services centraux.

Alors que les refuges sont à pleine capacité, qu'une **crise humanitaire persiste** partout à Montréal et que les campements de fortune se multiplient à travers le territoire, l'administration Plante se désresponsabilise et choisit d'investir pour l'itinérance l'équivalent d'un grain de sable dans le désert. Une administration qui a réellement à cœur l'aide aux plus vulnérables doit investir à la hauteur des besoins. **C'est pourquoi Ensemble Montréal déposera un amendement afin d'enjoindre l'administration Plante à augmenter le budget dédié à l'itinérance en 2024.**



31. L'administration Plante s'est engagée à atteindre ces objectifs en acceptant une motion de l'Opposition officielle nommée « Motion pressant l'administration d'agir pour mettre fin à la crise humanitaire vécue par les personnes en situation d'itinérance issues de la communauté autochtone ».

32. Gouvernement du Québec, « Le point sur la situation économique et financière du Québec - Automne 2023 », 7 novembre 2023, B.30, URL http://www.finances.gouv.qc.ca/Budget_et_mise_a_jour/maj/documents/AUTFR_lepointNov2023.pdf#page=48

Conclusion

Le budget 2024 de l'administration Plante est une vraie gifle aux contribuables, pris à la gorge par l'inflation. Quand les Montréalais-es peinent à joindre les deux bouts, que les files d'attente devant les banques alimentaires s'allongent et que les prix des loyers explosent, on se serait attendu à un peu de retenue de la part de Projet Montréal.

Pas plus tard qu'en septembre dernier, Dominique Ollivier, qui occupait toujours le poste de présidente du comité exécutif de la Ville de Montréal, se demandait : « Qu'est-ce qu'on va devoir couper? »³³.

Visiblement, Valérie Plante lui répond : rien, absolument rien !

Fidèle à ses mauvaises habitudes, la mairesse préfère taxer les Montréalais-es plutôt que de faire preuve de rigueur. Pour la deuxième année de suite, elle leur impose la pire augmentation de taxes depuis 2009. Ensemble Montréal ne s'en étonne pas. Nous répétons sans cesse sur la place publique, durant les séances du conseil municipal ou dans nos rapports minoritaires que, sous la gouverne de Valérie Plante, la Ville de Montréal fonce tout droit vers un mur. Aujourd'hui, c'est maintenant clair comme de l'eau de roche, le mur a été frappé.

Nous ne sommes pas les seuls à le penser. Le dernier sondage Léger³⁴ nous le confirme, les électeurs veulent du changement : 47 % des Montréalais-es pensent que les choses vont plutôt mal à Montréal, 57 % d'entre eux trouvent que les services qu'ils reçoivent ne valent pas les taxes qu'ils paient, 49 % sont insatisfaits du travail de Valérie Plante et 53 % n'ont pas confiance en elle... En fin de compte, plus de la moitié des Montréalais-es souhaitent un changement à la mairie, alors que seulement le quart d'entre eux maintiennent le *statu quo*.

Ensemble Montréal les entend. Aux prochaines élections, nous serons la seule alternative viable à Valérie Plante.

33. Tesceira-Lessard, Philippe, « "Qu'est-ce qu'on va devoir couper?", demande Montréal », La Presse, 7 septembre 2023, URL <https://www.lapresse.ca/actualites/grand-montreal/2023-09-07/budget-municipal/qu-est-ce-qu-on-va-devoir-couper-demande-montreal.php>

34. Léger, « Rapport : Bilan de mi-mandat Villes de Montréal et Québec », 1 novembre 2023, URL <https://legermarketing.wpenginepowered.com/wp-content/uploads/2023/11/Rapport-Journal-x-Leger-Mtl-Qc-Mi-mandat-v2-1.pdf>

Sommaire de nos propositions d'amendements

Il est proposé :

1. D'alléger les charges fiscales pour les immeubles résidentiels;
2. D'alléger les charges fiscales pour les immeubles non résidentiels;
3. D'augmenter les transferts centraux aux arrondissements;
4. D'allouer des sommes supplémentaires au Service de la diversité et de l'inclusion sociale dédiées aux contributions aux organismes de soutien aux personnes en situation d'itinérance.



ANNEXE 4 : Rapport minoritaire de l'Association des municipalités de banlieues



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire des Maires représentant les villes de l'AMB/ASM

Commission sur les Finances et l'administration de la Ville de Montréal Budgets 2024 et PDI 2024-2033 — Agglomération de Montréal

Nous soussignés Georges Bourelle, Maire de la Ville de Beaconsfield, et Alex Bottausci, Maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au nom des 15 villes métropolitaines liées avec la Ville de Montréal dans l'agglomération de Montréal et, en tant que membres de la Commission sur les finances et l'administration (CFA), soumettons le présent rapport en réponse aux documents produits par la CFA et intitulé « *Recommandations portant sur l'étude publique des budgets de fonctionnement 2024 et du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2024-2033 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes et de la Société de transport de Montréal* ».

Nous tenons également à souligner l'excellente collaboration reçue de l'ensemble des membres de la Commission des finances et de l'administration (CFA), ainsi que de tous les services et employés municipaux que nous avons eu l'occasion de rencontrer et d'entendre au cours des dernières semaines. Nous tenons à souligner le professionnalisme des gestionnaires qui dirigent les divers services de la Ville et de l'agglomération de Montréal ainsi que de toutes leurs équipes respectives.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 2 / 13)

PARTICIPATION DES MAIRES DE L'AMB/ASM AUX COMITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Nous souhaitons d'abord rappeler aux autorités de la Ville de Montréal que l'Agglomération de Montréal n'est pas une structure municipale comme telle, mais seulement une instance décisionnelle distincte et intégrée à la Ville de Montréal.

L'Agglomération de Montréal a été constituée au 1er janvier 2006, afin de gérer les services que le Gouvernement souhaitait maintenir comme compétences régionales. Dans le contexte de la mise en place de la nouvelle agglomération, il a été convenu entre le Gouvernement, la Ville de Montréal et les municipalités reconstituées, que parmi les mairesses et maires des 15 municipalités reconstituées et intégrées à la nouvelle agglomération, deux (2) seraient nommés membres à part entière de chacune des diverses commissions de la Ville de Montréal, ayant à traiter entre autres et non limitativement de sujets concernant les services de responsabilité d'Agglomération.

Cette représentativité pour les maires de l'AMB/ASM peut varier d'une commission à l'autre, de telle façon à ce que tous les mairesses et maires aient la possibilité simultanée de siéger sur une commission.

Nous rappelons qu'il n'existe aucune disposition législative ou réglementaire permettant de limiter aux seuls sujets concernant les services de responsabilité de l'Agglomération, la présence et la participation des maires et mairesses de l'AMB/ASM aux activités des comités de la Ville de Montréal sur lesquels ils ont été nommés.

Récemment, nous avons eu la désagréable surprise d'être pour la première fois exclus d'une rencontre de la Commission sur les Finances et l'administration (CFA) et ce sans avertissement ni justifications. Des rumeurs insistantes laissent entendre que cette interprétation restrictive pourrait s'étendre bientôt à d'autres commissions, ce qui est totalement inacceptable et va à l'encontre des objectifs et principes de collaboration et de transparence des ententes intervenues à cet effet en 2006.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 3 / 13)

Nous demandons que cette situation soit rapidement clarifiée et normalisée. Tous les présidents de commissions de la Ville de Montréal sur lesquelles siègent des maires ou mairesses représentant les villes métropolitaines liées dans l'Agglomération, devraient être avisés de convoquer et permettre une participation normale et complète de nos maires et mairesses à toutes les activités de leurs commissions.

UNE RÉALITÉ BUDGÉTAIRE INQUIÉTANTE

- **LES DÉFICITS RÉPÉTITIFS :**

Depuis 2006, l'Agglomération de Montréal a régulièrement dû éponger des déficits liés à des exercices antérieurs. Ce problème budgétaire est devenu particulièrement évident depuis 2016, alors que l'agglomération se retrouve maintenant systématiquement en situation de déficit budgétaire à la fin de ses exercices financiers.

Nous constatons malheureusement le maintien d'une pratique comptable inquiétante concernant l'état réel des finances publiques de la Ville de Montréal. Cette pratique, tout en étant apparemment conforme aux règles comptables applicables à un moment précis, est néanmoins contradictoire aux principes et objectifs de la bonne gestion des fonds publics et permet malheureusement de dissimuler momentanément une réalité budgétaire, qui se concrétisera quelques mois plus tard par la transformation de surplus annoncés en déficits réels, ce, à un moment où l'attention publique est moindre.

Ainsi, l'inscription aux revenus généraux 2023 de l'Agglomération d'une somme de 87,9 M\$ spécifiquement imposée et perçue pour éponger les déficits résiduels antérieurs de l'Agglomération permet pour le moment à la Ville de Montréal d'annoncer un surplus de 36,2 M\$ pour l'Agglomération à la fin de l'année 2023, alors que la réalité est tout autre. À la fin de l'actuel exercice financier, lorsque les ajustements budgétaires requis auront été effectués pour imputer les bonnes sommes aux bons endroits, au printemps 2024, c'est plutôt un déficit de près de 51 M\$ pour l'exercice financier 2023 qui sera identifiable pour l'Agglomération.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 4 / 13)

Une telle présentation créative de certains aspects comptables est également utilisée envers les villes métropolitaines. Ainsi, pour les fins de nos quotes-parts 2024 pour l'agglomération, on nous indique une augmentation de 114,5 M\$ ou 4,0 %. Toutefois, si l'on fait abstraction des variations budgétaires conséquentes à la gestion créative des déficits du budget de l'Agglomération en 2021 et 2022, ces dépenses spécifiques ayant été transformées en dépenses budgétaires générales récurrentes, l'augmentation réelle nette de nos quotes-parts pour 2024 sera plutôt de 6,07 %.

Comme ces déficits se répètent année après année, sans véritable justification d'imprévisibilité majeure, on peut sérieusement se questionner à savoir si nous ne sommes pas en présence d'une mauvaise stratégie opportuniste pour étaler par l'avant des accroissements de dépenses ou des pertes de revenus conséquents à des décisions politiques problématiques.

- **REVENUS NON RÉCURRENTS POUR FINANCER DES DÉPENSES COURANTES**

Nous avons constaté, en cours d'année financière, que Montréal n'hésite pas à récupérer les sommes accumulées dans des réserves initialement destinées à financer des investissements à long terme, pour équilibrer le budget des opérations de l'année en cours.

De même, les sommes récupérées suite à la bonne performance du régime de retraite au cours des dernières années ont été et seront encore utilisées pour embaucher de nouveaux employés. L'histoire récente nous a démontré à quel point les rendements des régimes de retraite peuvent être aléatoires et il est conséquemment très imprudent de financer de nouvelles embauches, qui sont des dépenses récurrentes à même de telles économies non récurrentes.

Les réserves financières de Montréal, entre autres le Fond de l'eau, risquent ainsi d'être rapidement épuisées, et ce pour d'autres fins que celles auxquelles elles étaient initialement destinées. Comme les divers programmes de subventions gouvernementales seront plus restrictifs à l'avenir, la capacité financière déjà limitée de Montréal pour rattraper son déficit d'infrastructures en sera d'autant encore plus réduite.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 5 / 13)

- **MASSE SALARIALE**

En 2019, la rémunération globale représentait une dépense de 2 349 M\$. Au cours des cinq dernières années, les effectifs totaux ont augmenté de 2 682 années-personnes. En 2020, cette croissance fut de 4,3 %, puis en 2021 une augmentation de 6,5 %, suivi en 2022 par une autre croissance de 4,2 %. Pour 2024, Montréal annonce l'ajout de plus de 400 années-personnes dans la fonction publique.

Ainsi, entre 2019 et 2023, les coûts annuels pour la rémunération globale de Montréal sont passés de 2,35 G\$ à 2,7 G\$, soit une hausse totale de 354 M\$, pour une croissance moyenne annuelle de 70,8 M\$. De plus, les résultats réels anticipés pour 2023 annoncent déjà un excédent de dépenses de 89,3 M\$ à ce chapitre.

En 2017, le SPVM disposait de 4 600 policiers et policières sur le territoire de Montréal. En 2022 ces effectifs avaient diminué de 7,9 % pour atteindre 4 238 policiers, ce qui représente une baisse de 362 agents. On constate que pour un effectif total autorisé de 4 920 policiers et policières, le SPVM ne dispose que de 4 499 agents, dont 143 constables auxiliaires permanents. Selon les informations que le SPVM nous a communiquées à la CFA, au 31 décembre 2023, ce service essentiel sera en déficit d'au moins 421 policiers et policières.

Par ailleurs, on nous indique que le coût total de la rémunération globale pour 2024 sera en hausse de 116 M\$ ou 4,4 %. Pour ce faire Montréal réfère au budget initial adopté pour 2023 de 2,6 G\$. Mais en prenant en considération le coût net excédentaire déjà annoncé pour 2023 de 89,3 M\$, on peut déjà raisonnablement anticiper que le véritable coût total pour la rémunération globale en 2024 sera de 2,8 G\$, soit déjà 90 M\$ de plus que ce qui nous est actuellement annoncé dans le budget 2024.

Considérant les besoins manifestement non entièrement financés en ressources humaines pour le SPVM et aussi l'impact des nouvelles conventions collectives, lesquelles vont assurément être caractérisées par les augmentations inflationnistes des coûts déjà identifiables partout au Canada et au Québec, le déficit déjà prévisible pour le financement de la masse salariale en 2024 risque d'exploser!

Nous voulons également souligner l'augmentation soutenue et très rapide du nombre d'employé(e)s pour lesquels les dépenses de masse salariale sont imputées dans des programmes de financement de dépenses d'immobilisations, essentiellement via des règlements d'emprunts, au lieu d'être inscrits dans les budgets de fonctionnement. Déjà, en 2014, ces emplois totalisaient 915 employés(e)s, en 2019 on en identifiait 1055 emplois et en 2023 ils seront au moins 1,163



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 6 / 13)

employé(e)s. Pour 2024, on annonce une nouvelle augmentation de 60,3 personnes-années, ce qui portera le total des employés dont la masse salariale est financée par des emprunts à long terme à plus de 1, 200 personnes. Nous ne croyons pas que de financer à crédit sur une période de 15 années le salaire annuel et les bénéfices marginaux d'autant d'employé(e)s soit une stratégie budgétaire saine et viable.

- **SOUS-BUDGÉTISATION DES DÉPENSES ET DES REVENUS**

Depuis plusieurs années nous constatons la croissance d'une pratique déplorable de sous-budgétisation systématique de certaines dépenses, ainsi que la surévaluation de certains revenus, particulièrement en matière de Sécurité publique et pour le Transport collectif.

Ainsi, entre 2019 et 2023, les revenus en amendes et pénalités pour l'Agglomération représentaient une moyenne annuelle de 80,4 M\$. Le budget adopté pour 2023 prévoyait un revenu de 106 M\$ alors que le réel anticipé ne sera que de 86 M\$, soit un déficit de 19 %. Pourtant, on nous annonce encore pour 2024 des revenus anticipés de 102 M\$, soit 19 % de plus que le réel pour 2023 et surtout 24 % de plus que la moyenne réelle annuelle depuis 2019.

Il en est de même avec le budget 2024 de la STM. Alors que l'exercice financier 2022 de la STM s'est terminé avec un déficit de 43 M\$, on nous indique que la STM sera confrontée à un déficit d'au moins 46 M\$ pour 2023. Conséquemment elle prévoit réduire ses dépenses de presque 86 M\$ en 2024, soit 70 % de plus que ce qui avait initialement été annoncé et aussi supprimer 255 postes, soit plus du double des prévisions initiales. Étonnamment, aucune réduction de services ne serait faite pour le métro et les autobus et on annonce même une hausse de 29,5 % de la fréquence du transport adapté.

Concurremment, Montréal nous annonce une augmentation de 48,4 M\$ pour la contribution payable à l'ARTM pour 2024, ce, pour l'ensemble de l'Agglomération. Or, un document de l'ARTM daté du 19 octobre 2023 annonce plutôt une augmentation potentielle de 133 M\$ pour la contribution 2024. Malgré les annonces officielles récentes du Gouvernement à cet égard, pour les fins du budget 2024, Montréal considère encore qu'il ne s'agit que d'une proposition gouvernementale à être discutée au cours des prochaines semaines et des prochains mois.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 7 / 13)

De même, des revenus supplémentaires projetés de 15 M\$ en provenance de l'imposition des droits sur les mutations immobilières sont particulièrement étonnants, considérant le ralentissement déjà identifiable au chapitre des transactions immobilières à l'échelle du pays et les perspectives toutes aussi négatives pour les prochaines années.

GESTION DÉCONCERTANTE DE LA DETTE

La dette brute de Montréal s'est accrue au cours des dernières années de 4,1 G\$ et elle s'élève maintenant à 16,4 G\$ en incluant celle de la Société de transport de Montréal (STM). Le coût net annuel de cette dette représente déjà 17,6 % des revenus de la Ville de Montréal. Avec l'accroissement des taux d'intérêt et les nouveaux emprunts de 1,13 G\$ déjà annoncés, le fardeau financier de cette dette va lourdement réduire les marges de manœuvre budgétaire futures de Montréal.

Assurément consciente de cette réalité et afin de réduire le recours aux emprunts, Montréal veut continuer à développer une stratégie de paiement au comptant pour une partie croissante de ces dépenses en immobilisations. En 2023 le budget de fonctionnement allouait déjà une somme de 503 M\$ au PCI alors qu'en 2024 ce budget serait augmenté de 76,5 % pour atteindre 888 M\$.

Cette pratique de paiement comptant est une façon valable d'équilibrer la réalisation d'investissements majeurs avec le maintien d'un taux d'endettement à long terme raisonnable. Toutefois cela ne doit jamais servir de solution rapide et facile pour équilibrer un budget d'une année fiscale à l'autre, ou pour stabiliser ou réduire rapidement et avec un effet temporaire un taux d'endettement. Il ne faut jamais oublier que les paiements comptants ont comme conséquences très négatives d'imposer aux seuls contribuables d'aujourd'hui la charge entière du coût de travaux pour des infrastructures, lesquels devraient normalement être assumés sur plusieurs années par l'ensemble des contribuables qui vont en bénéficier pendant longtemps.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 8 / 13)

GESTION INQUIÉTANTE DE PLUSIEURS GRANDS PROJETS

Les couts pour la rénovation de l'Hôtel de Ville de Montréal estimés en 2017 à 88 M\$ atteignaient déjà en 2023 un seuil de 211 M\$, soit 123 M\$ ou 140 % de plus que prévu. Le constat est le même pour le projet d'usine d'ozonation, lequel présente également des dépassements de plus de 600 M\$ et aussi plus de dix années de retard pour sa réalisation.

Les couts afférents au SRB Pie-IX, qui ont fait l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2023, sont passés d'une estimation initiale de 78 M\$ à une nouvelle facture de 167 M\$, soit 89 M\$ ou 114 % de plus.

Pour la STM, au-delà des couts en forte hausse pour les services, on constate également une hausse importante des couts pour le projet du centre de transport Bellechasse, lesquels étaient initialement estimés à 254 M\$ et ont récemment été maintenant révisés à 584 M\$, soit 330 M\$ de plus, ce, sans oublier l'électrification des équipements dont les couts à venir pourraient atteindre 200 M\$. Globalement on identifie un excédent total potentiel de 530 M\$ ou 209 %.

Globalement ces 4 projets cumulent déjà un potentiel 1,4 G\$ en dépassements de couts, soit l'équivalent de plus de 15 % de l'ensemble des investissements normalement planifiés au PDI pour 2024 à 2033, pour les besoins de l'Agglomération.

UN DÉFICIT DÉJÀ PRÉVISIBLE POUR 2024

En combinant l'excédent de dépenses de 90 M\$ déjà prévisible pour la masse salariale en 2024, avec la surévaluation de 26 M\$ des revenus en amendes et pénalités et de 15 M\$ pour les droits de mutation, ainsi que l'écart négatif potentiel de 84 M\$ pour la contribution à l'ARTM, on constate que le budget 2024 sera déjà lourdement affecté par un manque à gagner prévisible d'au moins 200 M\$, ce, avant même que ne survienne l'impact des variations budgétaires négatives quasi habituelles que nous observons depuis plusieurs années.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 9 / 13)

LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES

En 2021, Montréal confirmait avoir réalisé l'implantation de 12 000 nouveaux logements sociaux et abordables sur le territoire de l'Agglomération. Au-delà de ces annonces, nous n'avions pas encore réussi à arrimer ces annonces avec la réalité administrative des dispositifs de financement, de l'acquisition de propriétés et/ou de la mise en œuvre de nouveaux chantiers pour confirmer la réalisation effective d'autant de nouvelles unités de logement.

Nous apprenions récemment par les médias d'information qu'en réalité seulement 4 237 unités de logement sociaux et abordables avaient effectivement été construites et livrées au cours des cinq dernières années.

Considérant que le PDI 2023-2032 annonçait à cet égard des investissements de 600 M\$ pour les 10 années subséquentes et que le PDI 2024-2033 comporte un investissement global de 555,3 M\$ pour les mêmes fins, il devient extrêmement difficile de comprendre ce qu'il en est exactement et surtout combien d'unités de logements sociaux et abordables seront effectivement concrétisés sur le territoire de l'Agglomération.

QUOTES-PARTS D'AGGLOMÉRATION

- **LA PROBLÉMATIQUE FISCALE DEMEURE INCHANGÉE**

Après une analyse exhaustive de l'ensemble des présentations qui nous été faites, nous constatons que le désaccord entre les 15 villes métropolitaines et la Ville de Montréal, à l'égard de l'identification et/ou du partage de certaines dépenses d'agglomération et l'établissement conséquent des quotes-parts des villes liées demeure inchangé, puisqu'aucun effort réel par la Ville de Montréal n'est identifiable pour régulariser cette situation.

L'effort fiscal demandé aux citoyens et citoyennes de nos villes liées surpasse éhontément celui demandé à ceux et celles de Montréal. De plus, l'essentiel des services de l'agglomération sont dispensé sur le territoire et au bénéfice principal de la population de la seule Ville de Montréal. Pour nos villes métropolitaines, lesdits services sont considérablement moindres, particulièrement pour la présence policière, sans oublier l'offre très minimale et insuffisante en transport collectif pour les citoyens de nos villes, par rapport à leurs voisins vivant à Montréal.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 10 / 13)

Il faut se rappeler que nos 15 villes qui regroupent 12 % de la population de l'île de Montréal et qui ne devraient en principe n'assumer que 18 % de la capacité fiscale de l'Agglomération ont dû payer en 2023 pas moins de 38,4 % de l'augmentation totale des dépenses de quotes-parts. Pour 2024, l'augmentation officielle nette de la quote-part de Montréal sera de 3,9 %, alors que pour nos villes métropolitaines cette augmentation sera de 4,3 %. Ainsi, nos villes métropolitaines devront assumer 20 % de cette augmentation totale des quotes-parts pour 2024.

- **TRANSFERT DE DÉPENSES VERS L'AGGLOMÉRATION**

Soulignons également qu'entre 2019 et 2024, la quote-part payable par la Ville de Montréal pour les dépenses d'agglomération s'est accrue de 19,3 %, alors que les quotes-parts totales payables par les 15 villes métropolitaines entre 2019 et 2024 se sont accrues de 28,2 %.

Dans la même période, les revenus généraux totaux encaissés par la Ville de Montréal, excluant les quotes-parts d'agglomération, se sont accrus de 18,1 %, alors que leurs revenus totaux provenant « exclusivement » de l'ensemble des quotes-parts se sont accrus de 20,8 %. Nonobstant les conséquences fiscales du décret relatif au Potentiel fiscal, on peut en déduire que Montréal procède à des transferts de dépenses de la Ville centre vers l'Agglomération.

Une telle façon de faire pourrait être intéressante pour Montréal, car pour chaque dollar de dépenses ainsi transférées de la Ville centre vers l'Agglomération, les villes métropolitaines devraient assumer entre 9 % à 18 % desdites dépenses, ce, selon la nature de l'imputation comptable invoquée.

- **CONTEXTE FISCAL D'AGGLOMÉRATION INÉQUITABLE POUR L'AMB/ASM**

La Ville de Montréal, par la voix de la Présidente de son Comité exécutif, a officiellement reconnu pendant l'assemblée du Conseil d'agglomération du 29 novembre 2022 que le système existant des quotes-parts pour l'agglomération de Montréal avait atteint sa limite. Cette reconnaissance légitime ne s'est malheureusement pas encore concrétisée en gestes et résultats probants.



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 11 / 13)

Depuis plus de 16 années, les villes de l'AMB/ASM ont multiplié leurs démarches et représentations auprès de la Ville de Montréal pour obtenir une véritable équité fiscale pour leurs contribuables, et ce, à ce jour, sans véritable écoute ni succès.

Nous insistons et rappelons à tous les intéressés qu'il existe une injustice fiscale flagrante pour les citoyennes et les citoyens de nos villes métropolitaines liées dans l'agglomération de Montréal et que cette problématique devra être ultimement et efficacement réglée. Une telle entente sera la clé de voûte vers un véritable partenariat d'agglomération.

RECOMMANDATIONS

Comme maires de deux villes métropolitaines et surtout comme représentant de l'ensemble des 15 villes métropolitaines liées avec la Ville de Montréal dans l'Agglomération de Montréal, nous soumettons les recommandations suivantes, lesquelles s'adressent à l'identification et au partage d'une large partie de ces dépenses via l'Agglomération et conséquemment aux impacts financiers afférents pour nos villes ;

RM-1 *Lorsqu'il y a évidence qu'à la fin d'un exercice financier des écritures comptables déjà prévisibles risquent d'influencer d'une façon significative les résultats financiers anticipés pour le budget de l'Agglomération, une note supplémentaire indiquant le plus précisément possible les résultats financiers réalistes anticipés après lesdites écritures comptables d'ajustement à venir, devrait être ajoutée à tous les documents afférents d'information financière intérimaire.*



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 12 / 13)

RM-2 *Comme c'était la pratique par un passé encore récent, les informations relatives à la masse salariale devraient comprendre non seulement les aspects financiers, mais également des tableaux démontrant l'évolution des effectifs des employés en nombre, par services et par année.*

RM-3 *L'identification des besoins budgétaires par objets et par services devrait être faite non seulement en fonction de l'identification des besoins réels, mais devrait également prendre effectivement en considération l'évolution annuelle moyenne des résultats réels sur une période minimale d'au moins 5 ans.*

RM-4 *Afin de clarifier les règles concernant le partage de certaines dépenses entre la Ville centre et l'Agglomération, élaborer et mettre en place un gabarit de « références uniformisées », simple et facile à utiliser au moment de l'application des règles d'analyses et de partage pour mieux identifier les dépenses imputables en tout ou en partie à l'Agglomération.*

RM-5 *Toutes nos villes, incluant Montréal, ayant reconnu l'évidence que le système actuel des quotes-parts pour l'agglomération de Montréal a atteint ses limites, il y a lieu de relancer le plus rapidement possible des discussions productives pour identifier et implanter un nouveau cadre de gestion pour le partage des dépenses de l'Agglomération.*



AMB | ASM

Association des municipalités de banlieue
Association of Suburban Municipalities

Rapport minoritaire AMB/ASM (Suite 13 / 13)

PRISE DE POSITION DES SIGNATAIRES POUR L'AMB/ASM

En considération du constat que la problématique relative au partage des dépenses de l'Agglomération et à l'établissement des quotes-parts payables par nos villes demeure inchangée et que ce contexte est toujours aussi inéquitable pour tous nos contribuables et inacceptable pour l'ensemble de notre population, nous recommandons à nos collègues Maires et Mairesse des villes métropolitaines liées dans l'Agglomération de Montréal, de ne pas appuyer le présent budget 2024 de l'agglomération, ainsi que les autres budgets complémentaires afférents, puisque le résultat global ne cadre pas avec les attentes légitimes de nos municipalités.

Signé à Montréal, le 08 décembre 2023 ;

(ORIGINAL SIGNÉ PAR)

Georges Bourelle

Vice-Président de la
Commission sur les Finances et
l'administration (CFA)

Maire de Beaconsfield

Alex Bottausci

Membre de la
Commission sur les Finances et
l'administration (CFA)

Maire de Dollard-des-Ormeaux

Ville de Montréal
Service du greffe
Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Décembre 2023


Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes


S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes :

<https://montreal.ca/sujets/commissions-permanentes>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions. mtl

 @Comm_MTL

Montréal 

Montréal.ca